



DEL-25-1076

2026

Rapport du budget Primitif

.....
**toulouse
métropole**

Table des matières

Contexte économique et financier	3
Budget consolidé	5
Budget principal	7
I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget	7
A. Un niveau d'épargne lié à une situation conjoncturelle locale et nationale	7
B. Un niveau d'épargne retraité de la contribution exceptionnelle à Tisséo	7
II. La section de fonctionnement	9
A. Les recettes de fonctionnement	9
B. Les dépenses de fonctionnement	14
III. L'investissement et son financement	19
A. Les dépenses d'investissement	19
B. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement	20
C. Le financement de l'investissement	27
IV. L'endettement	30
A. L'endettement du budget principal	30
B. Présentation consolidée de tous les budgets	32
Conclusion	33
Budget annexe Assainissement	34
Budget annexe Eau Potable	38
Budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunications	42
Budget annexe Activités Immobilières	44
Budget annexe Lasbordes	46
Budget annexe ZAC Oncopôle	48
Budget annexe Crématorium	50
Budget annexe Pompes Funèbres	52
Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets	55
Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	59
Budget annexe ZAC Francazal	61

Contexte économique et financier

En préambule, il est nécessaire de rappeler que le calendrier budgétaire de Toulouse Métropole n'a pas permis d'intégrer l'impact des mesures encore en discussion dans le cadre des débats sur le projet de Loi de Finances pour 2026.

A la date de rédaction de ce rapport, la contribution réclamée aux collectivités territoriales dans le cadre d'un nouvel effort de redressement des finances publiques telle qu'envisagée par le gouvernement avant le débat parlementaire est estimée à un montant global minimal de 4,7 milliards d'euros, dont près de 33 millions d'euros en fonctionnement pour Toulouse Métropole. En y ajoutant la hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL, l'impact global atteindrait près de 36 M€ en fonctionnement et autant en investissement pour 2026.

Les mesures intégrées à ce stade dans le budget principal de Toulouse Métropole et estimées en fonction des éléments connus lors de la rédaction du présent rapport seraient les suivantes :

- Reconducton du Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales à hauteur de 13,8 M€ et le remboursement partiel du DILICO 2025 à hauteur de 4,1 M€ ;
- 2,7 M€ d'augmentation du taux de la cotisation patronale à la CNRACL (+3 points en 2026 pour la deuxième année consécutive).

Les mesures supplémentaires actuellement discutées dans le cadre du projet de Loi de Finances pour 2026, non prises en compte dans le budget principal à ce stade, impacteraient Toulouse Métropole de manière pérenne, à savoir :

- -1,9 M€ d'écrêtement de la dotation de compensation,
- - 8 M€ sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle s'ajoutant à la diminution de 4,4 M€ en 2025,
- -12,5 M€ de réduction de la compensation afférente à l'abattement de 50 % applicable aux locaux industriels soumis à la TFPB et la CFE contre -0,6 M€ prévu actuellement au budget primitif 2026,
- -0,4 M€ d'ajustement des modalités d'attribution du FCTVA sur la partie fonctionnement,
- Seule la perte de -39,8 M€ d'ajustement des modalités d'attribution du FCTVA sur la partie investissement (année blanche) est une mesure non pérenne.

A ces éléments vient s'ajouter le contexte économique impliquant une possible révision nationale des prévisions de croissance de la TVA qui se traduirait par une diminution de la recette 2026, estimée à -6 M€ par rapport à l'hypothèse du présent budget primitif.

Face à ce contexte incertain, Toulouse Métropole s'appuie sur les efforts d'optimisation engagés dès 2025 : stabilisation de la masse salariale, mobilisation des satellites, rationalisation des dépenses d'intervention. Ces actions permettent de contenir la dépense et de préserver la capacité d'autofinancement. Ainsi, hors contribution exceptionnelle à Tisséo pour la troisième ligne de métro, l'épargne nette atteindrait 44 M€, témoignant de

la solidité de la trajectoire financière. Toutefois, après intégration de cette charge obligatoire, l'épargne nette réelle s'établit à 1 M€, montant appelé à augmenter de manière très significative au fur et à mesure où le financement de la troisième ligne de métro ne pèsera plus sur le budget.

Malgré ces contraintes budgétaires, Toulouse Métropole continue de maintenir la qualité des services publics et un haut niveau d'investissement avec des projets structurants et porteurs d'avenir. Cette capacité repose sur la gestion rigoureuse engagée dès 2025, sur la poursuite des efforts d'optimisation et sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires institutionnels et locaux. À travers ce budget 2026, la Métropole réaffirme sa volonté d'accompagner le développement du territoire au profit de ses habitants tout en préservant un cadre financier responsable et équilibré.

Budget consolidé

En M€	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	1 053,06	959,87	514,55	607,74	1 567,61	1 567,61
Assainissement	35,59	13,06	50,58	73,11	86,17	86,17
Eau	25,64	9,61	41,29	57,32	66,93	66,93
Gemapi	7,10	3,71	0,83	4,21	7,92	7,92
Oncopôle	0,00	1,38	6,46	5,09	6,46	6,46
ZAC Francazal	0,00	2,78	2,78	0,00	2,78	2,78
Activités Immobilières	7,66	6,11	3,10	4,66	10,76	10,76
IMT	5,75	2,46	7,45	10,73	13,19	13,19
Lasbordes	0,44	0,38	0,13	0,18	0,57	0,57
Pompes Funèbres	3,45	3,19	0,00	0,26	3,45	3,45
Crématorium	2,26	1,61	0,00	0,52	2,26	2,12
Collecte et valorisation des Déchets	127,66	120,74	14,72	21,64	142,38	142,38
Budget Agrégé	1 268,59	1 124,90	641,89	785,45	1 910,49	1 910,35
Mouvements réciproques	11,84	11,84	1,58	1,58	13,42	13,42
Budget Consolidé (Réel)	1 256,75	1 113,06	640,32	783,88	1 897,07	1 896,94

Le budget de la Métropole se compose désormais d'un budget principal et de 11 budgets annexes. Pour l'exercice 2026, le montant total des inscriptions budgétaires s'élève à **2,2 Md€**.

Ce chiffre inclut toutes les dépenses, qu'elles soient réelles ou d'ordres, et les mouvements internes entre les budgets (subventions aux budgets annexes, écritures prévisionnelles de refacturation,...).

Tous budgets confondus, les **dépenses réelles consolidées**, retraitées des dépenses d'ordre et des mouvements réciproques entre budgets, sont de **1,9 Md€**.

Les principales politiques publiques portées par Toulouse Métropole sont :

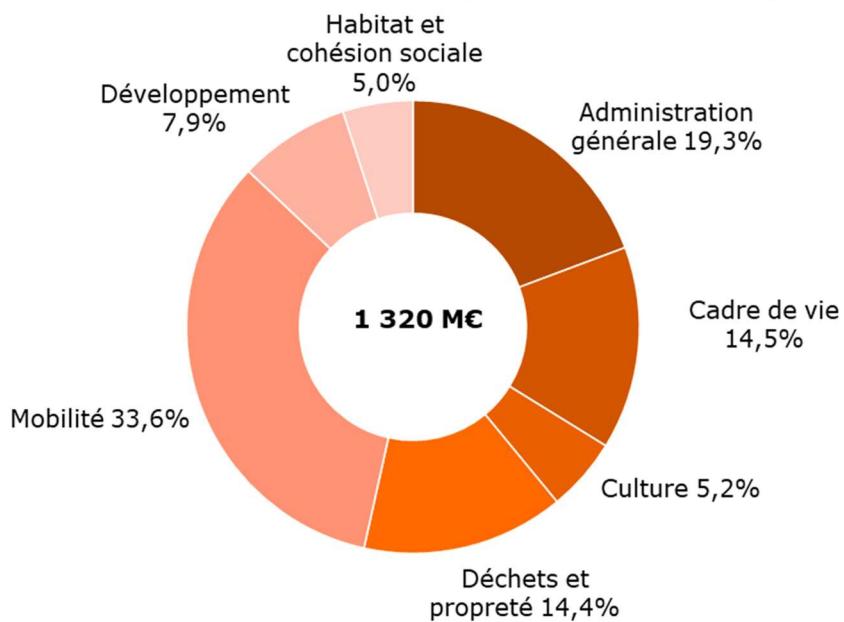
- 1. La mobilité** qui constitue la part la plus importante du budget avec 443,4 M€ (+37M€ par rapport à 2025), soit près de 33,6 % du budget de la Métropole. Dans ce montant, la part de la contribution à Tisséo Collectivité est prépondérante (173,01 M€) ainsi que les enveloppes locales de voirie pour 73,5 M€ et 31,8 M€ pour le réseau cyclable.
- 2. La part relative à la compétence « propreté et déchets »** représente 14,4 % du budget de Toulouse Métropole, soit un montant de 190,6 M€ réparti entre la compétence propreté pour 54,7 M€ et 135,9 M€ pour la compétence déchets.
- 3. Le « cadre de vie »** représente 14,5 % du budget de Toulouse Métropole (191 M€) et regroupe l'offre de services de la Métropole vers la population notamment en matière :
 - d'environnement, avec le budget annexe relatif à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), l'assainissement (pluvial, défense incendie, eau potable et eaux usées) dans le cadre des budgets annexes « Eau » et « Assainissement » ;
 - de prévention des incendies, avec notamment la contribution au SDIS, pour 23,8 M€ ;
 - de loisirs et de sports pour 10,1 M€ ;
 - d'opérations funéraires pour 11,85 M€, dans le cadre des budgets annexes « Pompes funèbres » et « Crématorium » et du fonctionnement des cimetières métropolitains.

- 4.** Avec 7,9 % des dépenses (104,7 M€) la compétence « **développement** » rassemble le développement économique (49,2 M€) et l'aménagement urbain (55,4 M€).

- La compétence développement économique intègre notamment le budget annexe « Activités Immobilières » (pépinières, B612, etc.), les budgets annexes « IMT », « Oncopôle » et « Lasbordes », la contribution à l'Agence d'attractivité, les actions de coopération internationale et européenne.
- L'aménagement intègre quant à lui toute la masse salariale et les crédits d'études liés aux opérations d'aménagement ainsi que les participations aux différentes ZAC et à la concession du Grand Matabiau et la construction du technocentre Atlanta.

Le graphique ci-dessous représente les dépenses consolidées des services opérationnels, retraitées des mouvements réciproques (hors dépenses financières et versements aux communes) ventilées par secteur d'activité métropolitaine :

Répartition des dépenses de la collectivité par secteur
(Dépenses consolidées des services opérationnels, fonctionnement et investissement hors dette, DILICO, reversement de fiscalité)



Budget principal

I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

	BP 2025	BP 2026	Evolution de BP à BP(%)	Evolution de BP à BP (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	1 049,52	1 051,68	0,2%	2,16
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financière)	917,22	933,96	1,8%	16,74
Epargne de gestion	132,31	117,72	-11,0%	-14,59
Charges financières nettes	22,44	24,53	9,3%	2,09
Epargne brute	109,87	93,19	-15,2%	-16,68
Taux d'épargne brute	10,47%	8,86%	-	-
Remboursement en capital de la dette	81,95	92,13	12,4%	10,18
Epargne nette	27,92	1,06	-96,2%	-26,86
Taux d'épargne nette	2,66%	0,10%	-	-
Dépenses réelles d'investissement	430,39	467,12	8,5%	36,73
Recettes réelles d'investissement	91,65	100,90	10,1%	9,25
Emprunt d'équilibre	310,82	365,16	17,5%	54,34

A. Un niveau d'épargne lié à une situation conjoncturelle locale et nationale

La progression des recettes réelles de fonctionnement demeure limitée en 2026 (+0,2 %), dans un contexte marqué par le ralentissement national du produit de TVA et par l'impact de la loi de finances sur le niveau de recettes. Par ailleurs, lors du budget supplémentaire 2025, les recettes fiscales avaient déjà été diminuées de près de 10 M€. Ces constats ont servi de référence pour établir les hypothèses utilisées dans la construction des recettes du budget primitif 2026.

En parallèle, l'effort d'optimisation des dépenses, engagé en 2025, est reconduit et permet de stabiliser les charges de fonctionnement. Toutefois, cette maîtrise est largement neutralisée par deux facteurs : la reconduction du prélèvement DILICO (13,8 M€) et l'augmentation de la contribution à Tisséo liée au financement de la troisième ligne de métro.

Ces contraintes combinées entraînent une diminution sensible de l'épargne brute, une hausse du remboursement en capital de la dette et ramènent l'épargne nette à **1,06 M€** en 2026, contre **27,92 M€** en 2025. Ce niveau est lié à la contribution spécifique à Tisseo Collectivité nécessaire au financement de la troisième ligne de métro.

Le niveau des dépenses d'investissement prévu au budget primitif est en phase avec le rythme soutenu de la mandature et marque la poursuite des projets inscrits dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements avec un montant de dépenses réelles de **458,4 M€** hors dette et versement de fiscalité.

En conséquence, au stade du budget primitif, le financement de la section d'investissement nécessite l'inscription d'un **emprunt d'équilibre de 365,2 M€**.

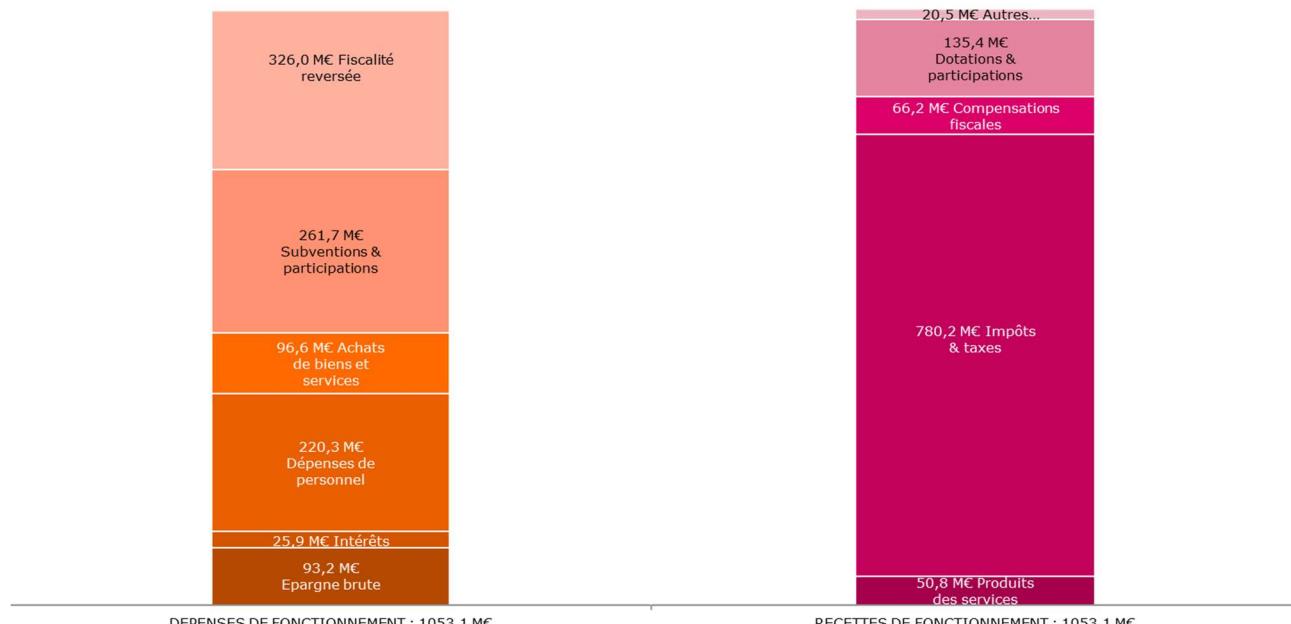
B. Un niveau d'épargne retraité de la contribution exceptionnelle à Tisséo

Le financement de la 3^{ème} ligne de métro conduit à une augmentation significative de la contribution à Tisséo sur la période 2026 à 2029 avec un niveau maximum de près de 202 M€ avant de revenir les années suivantes à un niveau autour de 130 M€, conformément à l'étude de soutenabilité budgétaire n°6.

en M€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Transports urbains (SMTU)	116,50	134,47	173,01	187,61	201,86	166,14	129,77	129,46

Ainsi, si l'on retrace les dépenses de fonctionnement de cette évolution conjoncturelle le niveau d'épargne nette s'élève à 44,08 M€.

en M€	2025	2026	Evolution de BP à BP (%)	Evolution de BP à BP (M€)
Epargne nette crédits inscrits au budget primitif	27,92	1,06	-96,2%	-26,86
Epargne nette retraitée de l'évolution conjoncturelle de Tisseo	32,39	44,08	36,1%	11,68



II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	58,19	50,76	-12,8%	-7,43
Impôts et taxes	766,09	780,20	1,8%	14,11
Compensations fiscales	69,49	66,16	-4,8%	-3,33
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	136,18	135,39	-0,6%	-0,79
Autres produits de gestion courante	19,35	18,85	-2,6%	-0,50
Autres recettes de fonctionnement	0,22	0,32	44,8%	0,10
Recettes de fonctionnement (hors prod. financiers)	1 049,52	1 051,68	0,2%	2,16

La fiscalité au sens large comprenant les compensations fiscales représente près de 81 % des recettes de fonctionnement.

1. Impôts, taxes et compensations fiscales

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Fiscalité professionnelle	290,33	298,79	2,9%	8,47
Fiscalité directe	202,87	214,88	5,9%	12,02
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	188,15	197,25	4,8%	9,11
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	10,09	12,30	21,9%	2,21
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)	4,63	5,33	15,1%	0,70
Fiscalité reversée et compensations	87,46	83,91	-4,1%	-3,55
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	24,63	24,63	0,0%	0,00
Compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	13,34	8,92	-33,1%	-4,42
Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	49,49	50,36	1,8%	0,87
Fiscalité des ménages	536,64	534,48	-0,4%	-2,16
Fiscalité directe	198,27	203,80	2,8%	5,53
Taxe d'Habitation (TH)	11,10	9,67	-12,9%	-1,43
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	185,77	192,69	3,7%	6,92
Taxe sur Foncier Non Bâti et taxe additionnelle (TFNB)	1,39	1,43	3,0%	0,04
Fiscalité reversée et compensations	338,37	330,68	-2,3%	-7,69
Reversement DILICO	0,00	4,10	-	4,10
Fraction compensatoire de TFPB et de TH et de la CVAE (TV)	331,71	319,70	-3,6%	-12,01
Compensation des exonérations de TF	6,66	6,88	3,3%	0,22
Compensation des exonérations de TH	0,00	0,00	-	0,00
Autres impôts, taxes et compensations	8,62	13,09	51,9%	4,47
Taxe de séjour et taxe additionnelle	6,62	9,49	43,4%	2,87
Prélèvement sur les produits des jeux	0,00	0,00	-	0,00
Divers impôts, taxes et compensations	2,00	3,60	80,0%	1,60
Impôts, taxes et compensations fiscales	835,58	846,36	1,3%	10,78

NB : pour la part de la taxe foncière, 35 % du produit concerne les locaux professionnels et 65% des locaux d'habitation.

a. Fraction de TVA

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour les EPCI est compensée par l'attribution d'une quote-part de TVA, dont le montant évolue chaque année en fonction de la croissance du produit national de cette taxe.

i. Taxe d'habitation sur les résidences principales

Depuis 2021, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) est remplacé par une fraction du produit national de TVA reversée chaque année par l'État aux EPCI. Cette fraction est répartie entre les EPCI en fonction du produit de taxe d'habitation perçu en 2020, qui sert d'année de référence. A l'aune des annonces gouvernementales qui ont précédé la publication du projet de loi de finances pour 2026, il a été fait l'hypothèse

pour le budget 2026 que seulement la moitié de la progression nationale de TVA soit reversée aux collectivités, soit +1,3 % en tenant compte d'une prévision de croissance nationale de TVA de 2,6 %. Au total, la quote-part de TVA au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales est ainsi estimée à **211,81 M€** en 2026.

ii. Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Depuis 2023, la suppression de la CVAE est également compensée par une attribution d'une part de TVA.

Pour 2026, l'hypothèse retenue est que seulement la moitié de la progression nationale de TVA sera reversée aux collectivités. La progression attendue est de +0,9 %, ce qui porterait la quote-part de TVA inscrite au budget à **107,64 M€**. La croissance plus limitée pour Toulouse Métropole par rapport à la part de TVA compensatoire à la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires découle d'un effet négatif induit par la mise en œuvre, à compter de 2025, d'une nouvelle modalité de comptabilisation des effectifs utilisés pour la répartition du Fonds National d'Attractivité Economique des Territoires (FNAET), fonds qui permet une part de territorialisation de cette nouvelle fraction de TVA.

Ces deux fractions de TVA représentent désormais près d'un tiers des recettes de fonctionnement des groupements à fiscalité propre. Leur évolution, dépendant de la TVA nationale annuelle, est difficilement prévisible. Le projet de loi de finances pour 2026 a bien prévu un mécanisme de reversement partiel de la TVA, prévoyant pour l'exercice en cours que la fraction de TVA perçue soit indexée sur le produit perçu par l'Etat l'année précédente, déduit de l'inflation (sauf si le total devient négatif de ce fait). Mais ce mécanisme n'aurait pas d'impact en 2026 du fait des dernières prévisions 2025 revues à la baisse. A ce stade de l'année, il est anticipé une diminution du produit national de TVA en 2025 (-0,3 %). Si cette disposition venait à être maintenue dans le texte final et en l'absence de rebond de la recette de TVA sur le dernier trimestre 2025, la fraction attribuée aux collectivités pourrait ainsi connaître un léger recul en 2026, au lieu d'une progression de 1,3 % comme anticipée dans le présent budget Primitif.

b. La fiscalité professionnelle

iii. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le produit inscrit au titre de la CFE pour 2026 s'élève à 197,25 M€.

Il tient compte d'une croissance physique de 1,5 % des bases des établissements industriels, associée à une revalorisation forfaitaire évaluée à 1 %.

Les locaux professionnels connaîtraient eux une évolution physique des bases de +2,5 %. Pour ces locaux, la progression des tarifs révisés, qui permet depuis 2017 de déterminer la base d'imposition en fonction de la catégorie du local et de l'évolution des loyers recensés par l'administration des finances publiques, est anticipée à 1 %.

iv. Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER)

La taxe d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) s'applique aux entreprises opérant dans les secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. La prévision 2026 est estimée en hausse de 5 % par rapport au produit attendu pour 2025, pour atteindre 5,33 M€.

v. *La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)*

Les commerces exploitant une surface de vente au détail supérieure à 400 m², ou disposant d'un réseau de plus de 4 000 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 € sont soumis à la TASCOM, dont le tarif appliqué varie en fonction du chiffre d'affaires ramené au mètre carré.

Compte tenu des perspectives économiques, le produit de la TASCOM devrait connaître une croissance estimée à 2 % par rapport au produit attendu en 2025, pour atteindre 12,3 M€.

vi. *La Taxe de Séjour Intercommunale (TSI)*

En croissance de 4 % par rapport au produit attendu pour 2025, le produit de la taxe de séjour intercommunale (TSI) anticipé pour 2026 dépasse le niveau observé en 2019, avant la crise sanitaire. Pour rappel, les reports d'échéances accordés aux hébergeurs dans le cadre de la politique métropolitaine de soutien au secteur touristique se sont achevés en 2023.

vii. *Les dotations de neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle*

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont issus de la réforme fiscale de 2010. Leur objectif initial était de neutraliser les impacts financiers de cette réforme, en garantissant que le total des ressources fiscales, complété par la DCRTP et le FNGIR, reste équivalent aux montants perçus avant la réforme.

Depuis 2019, la DCRTP est incluse dans le périmètre des variables d'ajustements susceptibles de subir une minoration dont les modalités sont décidées chaque année par la Loi de finances. À ce titre, elle a déjà été réduite de 0,4 M€ en 2019, de 0,2 M€ en 2020 et 2024, puis de 4,4 M€ en 2025.

La prévision inscrite au budget 2026 intègre une nouvelle diminution estimée à 0,3 M€, ce qui ramènerait le montant de la DCRTP à 8,92 M€. La version initiale du projet de loi de finances pour 2026 prévoit toutefois une ponction de la DCRTP plus importante.

viii. *Les compensations fiscales*

Les compensations fiscales relatives à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) progresseraient de 1,4 % en 2026, en raison de la croissance des bases d'imposition. Toutefois, au vu des dispositions du projet de loi de finances en discussion lors de la rédaction du présent rapport, cette prévision pourrait être revue à la baisse en intégrant uniquement une évolution physique des bases pour les locaux industriels, ce qui réduirait la recette de 630 000 € en 2026. Ainsi, le montant total des compensations fiscales atteindrait 50,36 M€.

En l'état des discussions parlementaires sur le projet de Loi de finances pour 2026, ce montant demeure toutefois incertain. Le texte initial du Gouvernement prévoit notamment une réduction de 25 % de la compensation versée par l'Etat au titre de l'abattement de 50 % sur les valeurs locatives des établissements industriels. Une telle mesure pourrait conduire à une importante perte de recettes pour Toulouse Métropole.

c. La fiscalité ménage

i. La taxe d'habitation

De la taxe d'habitation, seule demeure la part relative aux résidences secondaires dont l'évolution forfaitaire est indexée sur la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) entre novembre 2024 et novembre 2025.

Pour 2026, le produit de cette taxe est estimé en hausse de 2 %, assorti d'une croissance physique des bases d'imposition de 1 %.

ix. Le foncier bâti

Le produit de la taxe sur le foncier bâti a été évalué en intégrant :

- une progression physique des bases de 1,5 % pour les locaux d'habitation et les locaux industriels, et de 2,5 % pour les locaux commerciaux ;
- une revalorisation forfaitaire appliquée aux locaux d'habitation et industriels, estimée à 1 % en 2026, en lien avec la croissance anticipée de l'IPCH (de novembre à novembre) ;
- une progression des tarifs révisés également estimée à 1 % pour les locaux professionnels.

x. Les compensations de taxes foncières

Les compensations fiscales relatives aux taxes foncières évoluent principalement en fonction de la progression des compensations accordées au titre des exonérations applicables aux locaux industriels. Pour le budget 2026, cette croissance est estimée à 2,2 %, portant le montant total à 6,88 M€.

2. Les dotations et participations

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation générale de fonctionnement (DGF)	101,67	101,41	-0,3%	-0,26
DGF - Dotation d'intercommunalité	21,09	23,95	13,6%	2,86
DGF - Dotation de compensation	80,58	77,46	-3,9%	-3,12
FCTVA	0,35	0,35	0,0%	0,00
Participations	34,15	33,62	-1,5%	-0,53
Autres dotations et participations	0,01	0,01	0,0%	0,00
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	136,18	135,39	-0,6%	-0,79

a. La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des EPCI comprend deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

i. La dotation d'intercommunalité

En 2024, la loi de finances avait entraîné une majoration de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité, financée à la fois par un abondement exceptionnel de l'État et par un écrêtement de la dotation de compensation des EPCI à fiscalité propre.

En 2025, cette majoration a été entièrement financée par l'écrêtement de cette même dotation de compensation.

La dotation d'intercommunalité dépend de plusieurs critères : le type d'EPCI, le revenu par habitant, le potentiel fiscal, la population DGF, ainsi que le coefficient d'intégration fiscale

(CIF), lequel augmente à mesure que l'EPCI exerce davantage de compétences transférées par les communes.

La dotation d'intercommunalité progresserait de 6,9 % en 2026, sous l'effet notamment de la croissance de la population, pour atteindre 23,95 M€.

ii. La dotation de compensation

Issue de la loi de finances pour 2004, cette dotation correspond principalement à l'ancienne compensation de la suppression de la "part salaire" de la taxe professionnelle (CPS), ainsi qu'à une part liée aux réductions de la DCTP intervenues entre 1998 et 2001.

Les simulations anticipent une diminution de 4,1 % en 2026, pour s'établir à 77,46 M€.

3. Les produits des services

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	12,17	13,75	13,0%	1,58
Redevance d'occupation du domaine public	4,22	4,75	12,7%	0,54
Redevance stationnement et forfait post-stationnement	7,23	8,28	14,5%	1,05
Autres redevances d'utilisation du domaine	0,73	0,72	-1,2%	-0,01
Redevances et droits des services	1,41	1,62	14,7%	0,21
Mise à disposition de personnel	6,97	7,14	2,5%	0,17
Remboursement de frais	19,65	18,77	-4,5%	-0,89
Autres produits des services	17,99	9,49	-47,3%	-8,50
Produits des services	58,19	50,76	-12,8%	-7,43

Retraités de la prévision de recette en 2025 pour le versement par le délégataire, au terme du contrat de délégation du service public Réseau de Chaleur Urbain (RCU), des recettes de chaleur, les produits de service progressent de **+1M€**.

Les prévisions budgétaires pour ce poste de recettes se décomposent comme suit :

- **Les redevances d'occupation et d'utilisation du domaine public** (+0,5 M€). L'impact du transfert des abris-voyageurs et des mobiliers urbains avec affichage publicitaire à Toulouse Métropole génère une ressource complémentaire liée notamment à un rattrapage de facturation.
- **Le forfait post-stationnement** est en croissance par rapport à l'exercice 2025.
- Le poste **Redevances et droits de services progresse**, conséquence de l'ajustement de la prévision de recettes du Museum d'Histoires Naturelles par rapport au niveau d'exécution constaté. Cela compense la réduction des recettes pour le Quai des Savoirs, fermé pour la construction de l'Agora des Futurs (auditorium).
- **Les recettes des services publics tarifés** diminuent de près de 8,5 M€, suite à la prévision exceptionnelle en 2025 du remboursement du report de paiement de la chaleur dans le cadre du contrat de délégation de service public de réseaux de chaleur du Mirail (8,8M€).
- **Les refacturations à la Mairie de Toulouse et aux budgets annexes des interventions du budget principal de Toulouse Métropole** affichent une légère diminution par rapport au BP 2025 du fait principalement d'un moindre montant remboursé par la Mairie de Toulouse pour le Système d'Information (numérique) dans la cadre de la ré-internalisation des prestations et de la refacturation en direct au CCAS.

B. Les dépenses de fonctionnement

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'intervention	589,05	590,59	0,3%	1,54
Achats de biens et services	104,64	96,57	-7,7%	-8,07
Charges de personnel	220,17	220,28	0,1%	0,11
Subventions, participations et contributions	243,29	261,67	7,6%	18,38
Autres charges de gestion courante	20,72	11,79	-43,1%	-8,94
Autres charges de fonctionnement	0,23	0,28	22,4%	0,05
Fiscalité reversée	328,17	343,37	4,6%	15,20
Reversements aux communes	324,05	325,96	0,6%	1,91
Fonds de péréquation et autres reverses	4,12	17,41	322,9%	13,30
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	917,22	933,96	1,8%	16,74

Lors du vote du budget primitif 2025, il avait été précisé que, dans l'attente des effets de la Loi de finances pour 2025, des efforts d'optimisation seraient nécessaires afin de préserver les équilibres budgétaires. Le budget supplémentaire 2025 a permis d'intégrer les impacts financiers de la loi de finances pour 2025. Cet ajustement s'est articulé autour de trois priorités : la stabilité de la masse salariale, la mobilisation des « satellites » à l'effort financier et l'optimisation de l'ensemble des dépenses. Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire 2025 s'élevaient à 898,22 M€ soit une baisse de 19 M€ par rapport au budget primitif 2025.

Entre le budget supplémentaire 2025 et le budget primitif 2026, les dépenses réelles de fonctionnement, retraitées de l'augmentation de la contribution à Tisseo (+38,5 M€), diminuent de 2,8 M€.

Le budget de Toulouse Métropole distingue deux types de dépenses de fonctionnement : les dépenses d'intervention et les dépenses relatives à la fiscalité reversée.

- **Concernant les dépenses d'intervention :** l'évolution est contenue avec une hausse de + 0,3 % :
 - Les achats de biens et services affichent une baisse sous l'effet des efforts d'optimisation engagés en 2025, tout en intégrant certaines hausses dont la révision de prix liée à l'achat de chaleur pour le réseau urbain (+0,6 M€) et l'intégration de l'assurance dommage ouvrage pour Atlanta (+0,6 M€),
 - Les charges de personnel affichent une progression limitée de 0,1 % par rapport au BP2025,
 - Enfin, les participations versées aux différents partenaires augmentent sous l'effet notamment de la montée en puissance du financement de la troisième ligne de métro et des contributions obligatoires, tandis que les partenaires de la collectivité poursuivent les efforts d'optimisation engagés en 2025. La participation aux budgets annexes recule, en particulier du fait de l'absence de contribution au budget Collecte et Valorisation des Déchets.
- **Concernant la fiscalité reversée :** l'attribution de compensation affiche une légère baisse liée notamment à la progression de la refacturation sur le périmètre des services communs refacturée à la Maire de Toulouse tandis que la Dotation de Solidarité Communautaire progresse de 3 M€. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (**FPIC**) **recule légèrement** dans un contexte national de mise en œuvre du DILICO, dispositif auquel Toulouse

Métropole devrait contribuer à nouveau à hauteur de **13,8 M€**, tout en percevant une **part de remboursement** estimée à **4,1 M€** selon les dispositions du projet de Loi de finances déposé par le gouvernement.

1. Les reversements de fiscalité

a. L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation inscrite au budget 2026 atteint 282,4 M€, en baisse de 0,3 % par rapport au montant d'Attribution de Compensation anticipé au titre de l'exercice 2025. Il est notamment projeté une progression du montant refacturé sur le périmètre des services communs, conduisant à une minoration d'AC pour la Mairie de Toulouse.

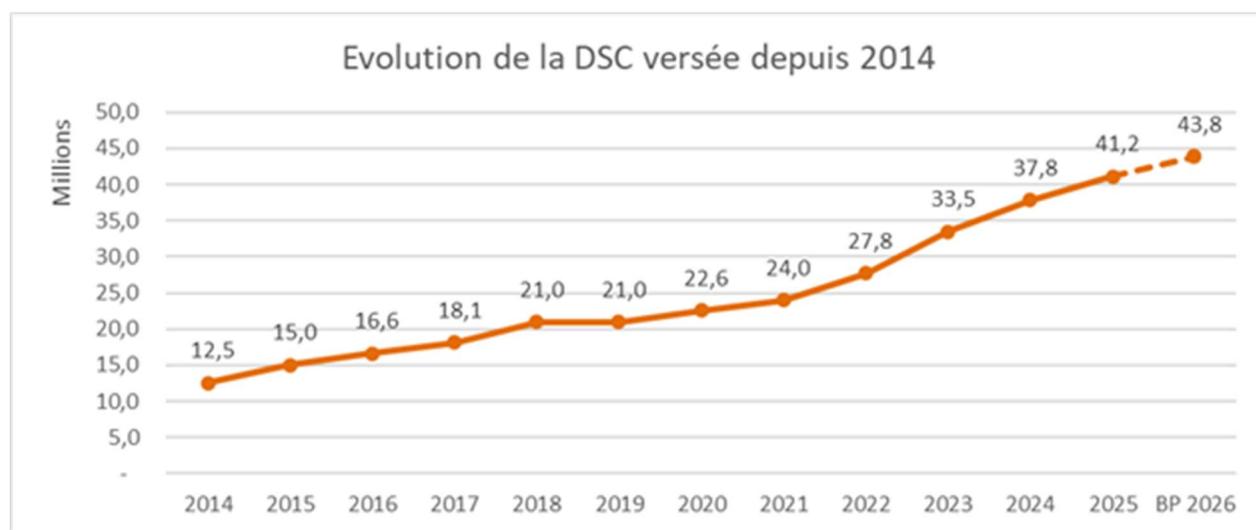
L'actualisation définitive des montants d'AC 2025, présentée lors de la dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), est susceptible de faire évoluer cette estimation.

Le montant précis de l'AC sera ajusté dans une étape intermédiaire lorsque le niveau des charges transférées sera validé par la CLECT.

b. La dotation de solidarité communautaire (DSC)

Le budget 2026 prévoit une augmentation de la DSC de 7,8 %, portant son montant à 43,8 M€. L'hypothèse de progression globale est de 3M€ en 2026 de BP à BP, en tenant compte de l'abondement annuel de 1,5 M€, et d'une évolution similaire liée à la progression des bases.

Il est proposé au budget 2026 une croissance de la DSC de 1,5 M€ en application du pacte financier et fiscal de solidarité actualisé par une délibération du Conseil de métropole du 20 octobre 2022.



Si on compare la DSC définitive 2025 et la prévision 2026, **il est anticipé une progression de +2,6 M€** qui correspond à la croissance spontanée de 1,5 M€ à laquelle

s'ajoute la restitution de la dynamique du produit de taxe foncière transféré en 2021 à Toulouse Métropole estimée à ce jour à 1,1 M€ et qui sera réajustée en décision modificative lorsque les produits définitifs seront connus. Le budget 2026 prévoit une augmentation de la DSC de 7,8 %, portant son montant à 43,8 M€.

c. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est réparti entre Toulouse Métropole et ses communes membres à partir du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Les simulations anticipent une légère diminution du FPIC, liée à un abondement sur la part non reversée par le dispositif DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales des Collectivités Territoriales) au niveau national. Pour rappel, ce dispositif a été instauré par l'article 186 de la loi de finances pour 2025 afin de contribuer au redressement des finances publiques. Il prévoit un prélèvement temporaire d'un milliard d'euros sur les recettes fiscales des collectivités territoriales.

Le montant du FPIC pour 2026 est estimé à 2,8 M€.

d. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales

L'analyse du projet de Loi de finances en cours de discussion au moment de la rédaction du rapport conduit à estimer que Toulouse Métropole devrait de nouveau contribuer au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) pour un montant équivalent à celui de 2025, soit 13,8 M€.

Par ailleurs, une part du remboursement du DILICO 2025, correspondant à un tiers de 90 % du montant total, a été inscrite en recette, pour un montant de 4,1 M€.

2. Les achats de biens et services

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Matières et fournitures	30,21	29,41	-2,6%	-0,80
Energie, électricité	6,38	5,68	-10,9%	-0,70
Gaz	1,15	0,87	-24,3%	-0,28
Carburants	5,80	5,23	-9,7%	-0,56
Petits équipements	5,95	5,89	-1,0%	-0,06
Fournitures de voirie	1,92	1,29	-32,7%	-0,63
Autres matières et fournitures	9,02	10,44	15,8%	1,42
Contrats de prestations de services	29,76	23,91	-19,7%	-5,85
Locations mobilières et immobilières	4,26	4,06	-4,7%	-0,20
Entretien et réparations	11,60	11,43	-1,5%	-0,17
Assurances	3,39	3,82	12,7%	0,43
Etudes et recherches	1,65	1,28	-22,3%	-0,37
Rémunerations d'intermédiaires et honoraires	1,17	0,79	-33,0%	-0,39
Publicité, publications et relations publiques	3,15	2,21	-29,9%	-0,94
Frais postaux et de télécommunications	1,80	1,29	-28,2%	-0,51
Frais de gardiennage	2,09	1,89	-9,7%	-0,20
Frais de nettoyage des locaux	2,37	2,30	-2,6%	-0,06
Impôts et taxes	6,34	6,81	7,4%	0,47
Autres charges à caractère général	6,86	7,38	7,5%	0,52
Achats de biens et services	104,64	96,57	-7,7%	-8,07

Les achats de biens et services représentent 10,3% des dépenses réelles de fonctionnement contre 11,4 % au BP2025.

Pour maîtriser la trajectoire financière contrainte par la Loi de finances pour 2025, ce poste lors du budget supplémentaire 2025 était proposé en baisse à hauteur de -5,7 M€ pour s'établir à 98,9 M€. Les efforts des directions sont maintenus en 2026 tout en garantissant le maintien d'un service public de qualité. En 2026, les dépenses affichent une diminution de 2,3 M€ par rapport au budget supplémentaire 2025.

Il est important toutefois de noter en complément les éléments suivants :

Le poste **matières et fournitures** présente un léger infléchissement du fait notamment :

- d'une projection à la baisse de la charge relative à la fourniture d'électricité (près de 0,7 M€) et de gaz (-0,18 M€) à la suite de la réduction des prix des marchés,
- du renouvellement au 1^{er} janvier 2025 de la délégation de service public pour la construction de l'Unité de Valorisation Energétique du Mirail par DECOSET et du principe d'égalité de traitement entre les collectivités qui a mis fin à la cession gratuite de la chaleur. Cette nouvelle charge de 4,8 M€ en 2025 est estimée à 5,4 M€ (+0,6M€) en 2026 en raison de la formule d'actualisation du prix de l'achat de chaleur à l'Unité d'Incinération Ordures Ménagères pour les Réseaux de Chaleur Urbain du Mirail ainsi que l'achat de chaleur à l'Unité d'Incinération Ordures Ménagères pour les Réseaux de Chaleur Urbain de Plaine Campus,
- de l'augmentation des frais d'entretien du stadium pour 0,2 M€,

Sur le poste des dépenses relatives aux **prestations de services**, l'enveloppe est réduite dans la perspective de la ré-internalisation de certaines prestations.

Les **charges d'assurance**, après une hausse de plus de 55% en 2025 année de mise en place des nouveaux marchés, est en légère baisse en 2026 du fait de l'ajustement des primes pour la 2^{ème} année des marchés et en prévision de plusieurs avenants à venir (marchés Dommages aux biens et Automobiles) et atteint un montant de 2,9 M€. Toutefois, le montant de cet item est en hausse car l'assurance Dommage Ouvrage pour le technocentre d'Atlanta évolue de +0,6M€.

L'actualisation de la base imposable de taxe foncière pour les terrains en cours d'aménagement de Francazal (0,7 M€) par le Centre des Impôts Fonciers est à l'origine de l'essentiel de la hausse de 14,6 % constatée sur le poste **impôts et taxes**.

3. Les charges de personnel

Les dépenses de masse salariale inscrites au titre du budget principal pour 2026 progressent de + 0,06 % par rapport au budget primitif 2025 et de +0,89% par rapport au montant de la décision modificative du 16 octobre 2025 (218,3 M€) pour atteindre 220,3 M€.

Ces évolutions s'expliquent exclusivement par les éléments de charges suivants :

- L'augmentation pour la deuxième année consécutive du taux de cotisation patronale CNRACL (+ 3 points de cotisations) annoncée dans le cadre du Projet Loi de Finances de la Sécurité Sociale pour un montant prévisionnel de +2,7 M€. Pour mémoire, cette mesure, engagée en 2025 se déclinera jusqu'en 2028 à raison de +3 points par an.
- L'évolution liée aux déroulements de carrières des agents (avancements d'échelon, de grade et promotions internes - Glissement Vieillesse Technicité (GVT) interne) estimé à + 1,2 M€
- L'internalisation des missions auparavant externalisées de la Direction de la Transition Numérique à hauteur de +1,6 M€.

Le pilotage réalisé sur l'année 2025 a permis de contenir la masse salariale à son niveau 2024, nonobstant les augmentations importantes liées aux mesures réglementaires (URSSAF, CNRACL et GVT).

Cet effort de gestion sera poursuivi en 2026 : les évolutions liées aux ouvertures de structures ou de missions seront ainsi mises en œuvre à effectif global constant.

Enfin, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse ont fait le choix de mettre en place des services communs et des services mutualisés.

Une fois retraitée des flux réciproques afférents à ces mutualisations (Mairie de Toulouse et budgets annexes), la masse salariale réellement affectée aux interventions métropolitaines est de 173,61 M€.

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%) n/n-1
Montant de masse salariale au chapitre 012	220,17	220,28	0,05%
Retraitements	-44,69	-46,67	4,43%
Services mutualisés facturés à VT	-4,63	-4,60	-0,61%
Remboursement Budgets Annexes TM personnel mis à disposition	-1,72	-1,92	11,33%
Remboursement pour personnel mis à disposition d'autres organismes	-0,55	-0,55	0,62%
Services communs (déduits de l'Attribution de Compensation de VT)	-37,79	-39,60	4,78%
Masse salariale nette retraitée	175,48	173,61	-1,06%

4. Les subventions, participations et contributions

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Contribution au service d'incendie	23,56	23,77	0,9%	0,21
Participations aux organismes de regroupement	144,38	173,58	20,2%	29,19
Subventions de fonct. aux fermiers et concessionnaires	8,39	7,78	-7,3%	-0,61
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	20,59	17,73	-13,9%	-2,87
Autres subventions, participations et contributions	37,68	37,13	-1,5%	-0,55
Déficit des budgets annexes à caractère administratif	8,69	1,69	-80,6%	-7,00
Subventions, participations et contributions	243,29	261,67	7,6%	18,38

Les subventions, participations et contributions sont en hausse de 18,38 M€, soit + 7,6% par rapport au BP2025 après une évolution de +5,4 % par rapport au BP 2024.

Cette situation s'explique principalement par :

- l'évolution de la contribution obligatoire versée par Toulouse Métropole à **Tisséo Collectivités**. En 2026, la participation intègre la croissance conjoncturelle du financement de la 3^{ème} ligne de métro et s'élève à 173,01 M€ conformément à la trajectoire définie dans l'étude de soutenabilité budgétaire n° 6 du plan de déplacements urbains (PDU) ;
- la **contribution au contingent incendie** à verser au SDIS est prévue à hauteur de 23,77 M€ contre 23,56 M€ en 2025, soit +0,9 % ;

- les redevances à verser aux **concessionnaires** pour les contrats relatifs à la Halle des Machines et à la Cité de l'Espace/Piste des Géants sont en légère baisse (-0,61M€) ;
- les **subventions à des personnes de droit de privé** marquent une baisse de -2,8 M€ traduisant les efforts collectifs d'optimisation portés par les principaux partenaires de la collectivité. Ces ajustements avaient été engagés lors du budget supplémentaire 2025 pour atténuer les effets de la loi de finances 2025 ;
- la subvention d'équilibre versée à **l'Opéra National du Capitole de Toulouse** est proposée à hauteur de 29,36 M€ pour 2026. Ce montant s'inscrit dans la trajectoire financière qui avait conduit à ramener la subvention de 30,34 M€ à 28,9 M€ en juillet 2025. La majoration de 0,4 M€ prévue pour 2026 reflète l'effort de l'établissement combiné à ses besoins spécifiques.
- La participation au déficit des budgets annexes à caractère administratif diminue de 7 M€, principalement liée à l'absence de contribution au budget annexe **Collecte et Valorisation des Déchets** en 2026 (-5 M€). La participation au **budget annexe Activités Immobilières** est fixée à 1,7 M€, soit une baisse de 2 M€ par rapport à 2025.

III. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	363,49	383,81	5,6%	20,32
Immobilisations incorporelles	18,47	22,95	24,2%	4,48
Immobilisations corporelles et en cours	345,02	360,86	4,6%	15,84
Opérations pour compte de tiers	2,99	4,25	42,0%	1,26
Subventions d'investissement versées	59,26	67,24	13,5%	7,98
Autres dépenses d'investissement	4,64	11,81	154,5%	7,17
Dépenses d'investissement (hors dette)	430,39	467,12	8,5%	36,73

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2026 atteignent 467,1 M€ soit une hausse en inscription de 8,5% par rapport au BP 2025. L'investissement de Toulouse Métropole constitue un levier essentiel de soutien à l'économie locale et nationale, en mobilisant des activités non délocalisables qui contribuent directement à la création d'emplois et à la production de richesse locales.

Les dépenses d'équipement représentent le poste le plus important avec un montant total de 383,81 M€, soit 82,2% des dépenses d'investissement hors dette.

Les études préalables au lancement des projets représentent 74,3% des **immobilisations incorporelles** (17,05 M€). L'évolution de 5 M€ par rapport au BP 2025 s'explique principalement par les actions menées dans le cadre de l'Habitat privé (+2,74 M€ par rapport au BP 2025) avec l'accélération des actions menées dans le cadre du Plan initiatives Copropriétés et du marché d'accompagnement des ménages fragiles pour la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov (PIG) ainsi que les études urbaines nécessaires pour la conception des espaces publics autour des stations de la 3^{ème} ligne de métro.

Les concessions, licences et droits similaires représentent 25,70% de cet item contre 34,66% en 2025, soit 5,9 M€, principalement pour le développement du système d'information.

La montée importante du niveau des immobilisations corporelles et en cours en 2026 (+16,08 M€) s'explique notamment par l'accélération des travaux de l'immeuble Techno Centre Atlanta dont le montant des travaux prévus en 2026 s'élève à près de 40,6 M€.

La principale **opération pour compte de tiers** concerne les travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire de Saint Orens (3,72 M€) confiée à Toulouse Métropole, pour lesquels le remboursement des dépenses engagées sera demandé à la commune délégante, ainsi que la réhabilitation et le dévoiement des réseaux dans le cadre de TAE pour le compte de Tisséo Collectivités (0,33M€).

Le soutien à la politique de l'habitat et du renouvellement urbain représente 49 %, soit 32,92 M€. La hausse de 10 M€ par rapport au BP 2025 s'explique par les nouvelles modalités de financements plus adaptées notamment en soutenant directement l'acquisition de fonciers par les organismes HLM permettant d'accélérer la production de logements.

Concernant le financement des **Aménagement Ferroviaires du Nord Toulousain (AFNT)**, Toulouse Métropole est liée par convention à la société GPSO qui pour 2026 prévoit un appel de fonds de 10,9 M€ ainsi qu'un reliquat des études d'avant projets à exécuter de 0,6 M€, soit un total de 11,5 M€.

Les participations d'équilibre versées dans le cadre des **opérations d'aménagement Malepère** et **Saint Martin** s'élèvent respectivement à 2,51 M€ et 0,60 M€.

Un premier acompte (30%) de la participation de Toulouse Métropole pour **l'extension du site d'Aeroscopia** sera versé en 2026 soit un montant de 1,8 M€.

En matière économique, 4,5 M€ sont consacrés au CPER (Contrat de Plan Etat-Région) et 0,4 M€ aux fonds d'aide à l'Industrie Culturelle et Créative.

Il est également prévu 1,2 M€ pour le fonds de transition écologique à destination des communes membres de Toulouse Métropole.

A ces dépenses d'équipement s'ajoutent **les dépenses financières et assimilées** pour 11,8 M€, soit une hausse de 7,17 M€. Cette variation résulte principalement de la prévision du remboursement à l'Etat de montants de Taxe d'Aménagement Majorée versés à tort à Toulouse Métropole à hauteur de 6,67 M€ et 2 M€ pour des reversements directs. Ces prévisions comprennent également une avance remboursable au BA Oncopôle à hauteur de 0,80 M€ contre 0,12 M€ au BP2025. Cette avance sans frais financiers sera remboursée quand les ventes permettront de dégager une trésorerie excédentaire, et au plus tard à la clôture du budget annexe.

B. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de Toulouse Métropole pour la période 2021-2026 a été votée, en juin 2021, pour un montant de 2,155 milliards d'euros. Lors des travaux d'actualisation de la programmation, menés à mi-mandat, le recensement de nouveaux projets et la prise en compte de l'évolution des conditions de marché ont conduit à augmenter la PPIM de 186 M€ pour la porter à **2,340 milliards d'euros**.

Cette capacité financière octroyée aux directions opérationnelles pour mener à bien les projets de la mandature fait l'objet chaque année, lors des étapes budgétaires, d'une inscription de crédits correspondant aux besoins de l'exercice. Elle résulte de la programmation technique des opérations sur l'année à venir.

Pour le budget primitif 2026, le programme d'investissement de la Métropole s'élève à 458,44 M€ d'euros, soit 19,59 % des crédits prévus au sein de la programmation 2021-2026 actualisée à mi-mandat.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Chapitres 13, 20, 204, 21, 23, 26, 27 et 458

	Cadrage PPI révision mi-mandat	BP 2026	Part BP 2026 sur PPI révisée
1 - MOBILITES ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES	859,95	166,67	19,4%
VOIRIE ENVELOPPES LOCALES	430,93	73,46	17,0%
Enveloppe locale de Toulouse	261,82	41,57	15,9%
Enveloppes locales des autres communes	169,10	31,89	18,9%
ROUTES METROPOLITAINES	65,54	10,54	16,1%
SECURISATIONS OUVRAGES D'ART	14,61	4,16	28,4%
PLAN DE RELANCE VOIRIE	19,31	0,00	0,0%
ETUDES MOBILITE VERTE	10,52	2,46	23,4%
RESEAUX METROPOLITAINS	15,31	3,89	25,4%
PROJETS URBAINS PARTENARIAUX (hors enveloppes locales)	16,92	4,61	27,2%
RESEAUX CYCLABLES	100,00	31,82	31,8%
PAMM ROUGE (projets structurants)	68,58	15,93	23,2%
PAMM BLEU/ORANGE (projets de secteur)	37,13	8,07	21,7%
COULOIRS DE BUS, ACC. DES TRANSPORTS EN COMMUN	77,56	10,88	14,0%
AUTRES OPERATIONS	3,55	0,86	24,1%
2 - COMPETITIVITE ECONOMIQUE	130,08	9,92	7,6%
RECHERCHE INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	44,56	4,78	10,7%
IMMOBILIER D'ENTREPRISES (Pépinières)	2,66	0,00	0,0%
AMENAGEMENT ET ACQUISITIONS FONCIERES	61,45	2,96	4,8%
PARTENARIATS ECONOMIQUES	18,08	1,55	8,6%
SOLIDARITE INTERNATIONALES	1,39	0,18	13,0%
INNOVATION VILLE DE DEMAIN	1,82	0,39	21,3%
ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE	0,12	0,07	54,8%
3 - HABITAT ET CADRE DE VIE	454,30	90,33	19,9%
OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONCEDEES (ZAC)	43,07	4,03	9,4%
GRAND PROJET DE VILLE	190,05	32,88	17,3%
ETUDES PROJETS D'AMENAGEMENT	19,58	6,31	32,2%
HABITAT PUBLIC	112,45	21,48	19,1%
HABITAT PRIVE	36,86	13,58	36,8%
PRISE DE PARTICIPATION TMH (Plan de Relance)	13,50	0,00	0,0%
CIMETIERES	6,58	2,76	42,0%
OPERATIONS FONCIERES	13,38	2,80	20,9%
AIRES D'ACCUEIL	7,00	5,00	71,4%
AIRES DE GRANDS PASSAGES	2,50	0,07	2,8%
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	8,02	1,38	17,2%
AUTRES INVESTISSEMENTS	1,30	0,05	3,5%
4 - POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION ESPACE PUBLIC	147,97	24,55	16,6%
A - POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	63,04	8,42	13,4%
DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIE	12,29	1,52	12,4%
AOE (AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ENERGIE)	6,25	1,10	17,6%
FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN - Transition énergétique	10,00	1,20	12,0%
PLAN DE RELANCE - Volet transition énergétique	34,49	4,60	13,3%
B - GESTION DE L'ESPACE PUBLIC	83,38	16,13	19,3%
TRAITEMENT DE LA PROPRETE	17,28	4,95	28,6%
RESEAUX D'ELECTRIFICATION	8,98	0,50	5,6%
AMENAGEMENT GARONNE ET CANAUX	5,12	1,20	23,4%
PLUVIAL (dont défense incendie)	52,00	9,48	18,2%
C - GEMAPI (avant création Budget Annexe)	1,56	0,00	0,0%
5 - EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS METROPOLITAINS	112,81	20,09	17,8%
EQUIPEMENTS CULTURELS	54,70	8,92	16,3%
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET BASES DE LOISIRS	34,46	5,94	17,2%
GESTIONS DELEGUEES	23,65	5,23	22,1%
6 - ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE	173,42	42,57	24,5%
NUMERIQUE	36,08	7,75	21,5%
Ad'AP	3,87	0,57	14,8%
BATIMENTS ET PATRIMOINE	70,57	20,97	29,7%
PARC AUTO	45,07	10,16	22,5%
FINANCES (avances remboursables, régularisations, etc.)	7,79	0,37	4,7%
AUTRES INVESTISSEMENTS	10,04	2,75	27,4%
7 - GRANDS PROJETS	461,41	104,32	22,6%
MEETT	5,15	0,00	0,1%
GRAND MATABIAU	54,91	4,78	8,7%
LGV	63,32	19,01	30,0%
MONTAUDRAN	39,63	7,35	18,6%
TECHNO CENTRE ATLANTA	119,78	40,60	33,9%
TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS	43,66	15,43	35,3%
GRAND PARC GARONNE	117,04	15,10	12,9%
AUTRES PARCS (Canal, Hers, Touch, etc.)	17,87	2,05	11,5%
CITE DES RUGBYS	0,06	0,00	0,0%
TOTAL	2 339,92	458,44	19,59%

Les principales opérations du budget 2026 sont :

Axe 1 : mobilités et infrastructures : 166,7 M€

Les enveloppes locales de voirie, inscrites au BP 2026 s'élèvent à **73,5 M€**, couvrant les dépenses d'investissement prévues au titre de l'entretien, des réparations, et de la sécurisation des voiries communales. Ces enveloppes, dont le montant a été fixé lors du transfert de compétence, peuvent être majorées par les versements de la Taxe d'Aménagement Majorée, les recettes liées aux passages bateaux, les fonds de concours apportés par les communes pour la réalisation de projets spécifiques, et les participations des promoteurs dans le cas des Projets Urbains Partenariaux (PUP).

A noter que les Projets Urbains Partenariaux structurants, hors enveloppes locales, font l'objet d'une inscription de **4,6 M€** au BP 2026. Ces crédits financeront principalement le PUP Pé d'Estèbe, projet d'habitat intercommunal incluant le regroupement de gendarmeries, la poursuite des études et des travaux d'aménagement sur le PAE Bordeblanche, ainsi que le PUP Place Bouillières dans le cadre de l'aménagement des espaces publics sur le site de Basso Cambo.

La sécurisation et les travaux de sauvegarde sur les ouvrages d'art mobiliseront **4,2 M€** en 2026, incluant notamment la réhabilitation de la passerelle de la Poudrerie. Par ailleurs, les travaux relatifs aux anciennes routes départementales transférées à la Métropole devraient représenter un engagement financier de l'ordre de **10,5 M€** sur l'exercice, contribuant ainsi à la modernisation du réseau routier.

Parallèlement, **2,5 M€** de crédits seront alloués aux études pour la « mobilité verte » (schéma directeur des aires de covoitfrage, schéma directeur des modes doux, études des plans de circulation liés à l'insertion du réseau structurant REV, etc.). Les investissements liés aux réseaux métropolitains, incluant notamment l'équipement et la modernisation des carrefours à feux, ainsi que les aménagements aux carrefours tramway, s'élèveront à **3,9 M€**.

Dans le cadre d'une politique ambitieuse en faveur des mobilités actives, les investissements consacrés au développement des réseaux cyclables resteront soutenus en 2026, avec une enveloppe de **31,8 M€** dédiée à la poursuite des aménagements sur les axes structurants du Réseau Express Vélo (REV) dont le REV 11 Brax - Toulouse, le REV 6 Muret - Toulouse ou encore le REV 18 Beaupuy - Toulouse.

En 2026, la mise en œuvre des projets de voirie inscrits dans le cadre du PAMM (Plan d'Aménagement Multimodal Métropolitain) bleu/orange mobilisera **8,1 M€**, prévus pour des opérations d'intérêt sectoriel telles que l'aménagement de l'avenue de Lanta ou encore la requalification de la M24 à Pibrac. Les investissements dédiés au PAMM rouge se porteront à **15,9 M€** pour des projets structurants, parmi lesquels figurent la Jonction Est, la déviation de l'avenue Latécoère, ainsi que le prolongement de l'avenue Eisenhower.

Les aménagements des couloirs de bus, définis en collaboration avec les services de Tisséo, représenteront en 2026 un budget de **10,9 M€**. Ces crédits financeront la poursuite des travaux sur le Lineo 7, l'aménagement des couloirs des bus afin d'améliorer le fonctionnement et l'accessibilité du réseau, ainsi que les travaux sur la ligne 67, notamment sur l'avenue du Marquisat.

Axe 2 - Compétitivité économique : 9,9 M€

A l'étape du BP 2026, des crédits à hauteur de **4,8 M€** sont inscrits au titre de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur dont 4,5 M€ sont spécifiquement dédiés au financement des opérations prévues dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région – CPER. Les projets d'aménagement bénéficieront d'une enveloppe de **3 M€**, principalement destinée au réaménagement du site de Francazal et notamment au démarrage de la réhabilitation des « Plots », anciens bâtiments qui seront transformés en vue de l'hébergement d'entreprises et de start-ups.

Parallèlement, **1,6 M€** seront consacrés aux partenariats économiques, dont 0,8 M€ dédiés à l'innovation via la participation de la Métropole à un Fonds Professionnel de Capital Investissement, et 0,4 M€ liés au fonds de soutien aux Industries culturelles et créatives (ICC).

Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir « Ville de Demain », une enveloppe de **0,4 M€** est prévue pour la poursuite du projet d'éclairage public innovant sur la piste des Géants, intégrant des capteurs de pollution, des détecteurs de mouvements, etc.

Axe 3 - Habitat et cadre de vie : 90,3 M€

En 2026, une enveloppe de **35,1 M€** sera consacrée aux actions en matière d'habitat public et privé incluant les aides à la pierre ainsi que les dispositifs de soutien aux bailleurs et à la production de logement sociaux. Dans le même temps, le Grand Projet de Ville mobilisera, un montant de **32,9 M€** pour financer des opérations d'aménagement, principalement sur les quartiers prioritaires de Bellefontaine, Bagatelle, Reynerie, Izards et Mirail Université.

6,3 M€ seront consacrés aux études des projets d'aménagement de la Métropole et **4 M€** seront destinés aux opérations d'aménagement concédées (ZAC), dont 3,4 M€ pour la ZAC Malepère. Par ailleurs, **2,8 M€** seront alloués aux opérations foncières, couvrant les acquisitions et la constitution de réserves foncières, afin de soutenir les projets d'aménagement portés par la collectivité.

Les dépenses d'investissement pour les aires de grands passages et les aires d'accueil des gens du voyage (création de terrains familiaux, réhabilitation de l'aire d'accueil de la Mounède et entretien courant) s'élèveront, en 2026, à **5,1 M€**. Le Fonds de Solidarité Logement qui permet aux personnes en difficulté d'accéder ou de se maintenir dans un logement, sera doté de **1,4 M€** pour l'attribution d'aides ou de prêts.

Enfin, **2,7 M€** seront investis pour les cimetières, incluant la poursuite des travaux de renaturation dans le cadre du projet « rafraîchissons Toulouse ». Les études pour la création d'un cimetière métropolitain sur le territoire de la commune de Balma seront également lancées.

Axe 4 - Politique environnementale et gestion de l'espace public : 24,5 M€.

Les dépenses de l'axe développement durable et de la transition écologique s'élèveront, au BP2026, à **8,4 M€** dont 1,2 M€ sont destinés au fonds de concours métropolitain au bénéfice des projets communaux participant à la tenue des objectifs environnementaux de la Métropole. Par ailleurs, 4,6 M€ seront consacrés aux dispositifs d'aides financés par la collectivité au bénéfice de ses administrés, comprenant les aides à la rénovation énergétique des logements pour 1,0 M€, les aides à l'installation de solutions photovoltaïques pour 1,0 M€, les aides au remplacement des véhicules polluants pour 1,2 M€, les aides à l'acquisition de vélos 0,9 M€, ainsi que les primes du fonds air-bois pour 0,5 M€. Enfin, 1,1 M€ sont prévus pour la mise en œuvre des compétences de la collectivité en tant qu'autorité organisatrice de l'énergie (études).

Par ailleurs, **16,1 M€** seront investis au titre de la gestion de l'espace public, comprenant 9,5 M€ dédiés au traitement des eaux pluviales, incluant la réhabilitation des réseaux et des bassins ainsi que la défense incendie, et 5,0 M€ affectés au traitement de la propreté, notamment à l'acquisition de balayeuses et de matériels de propreté. Un montant de 1,2 M€ sera également consacré à l'aménagement de la Garonne et de ses canaux.

Axe 5 - Intégration des équipements culturels et sportifs : 20,1 M€

En 2026, un montant de **8,9 M€** sera consacré aux équipements culturels de la Métropole. Cette enveloppe comprend notamment 2,2 M€ destinés au Théâtre et à l'Orchestre du Capitole au titre des subventions versées, à la rénovation Théâtre du Capitole, aux travaux de la Halle au Grain et à la fin de l'opération de relocalisation des ateliers à Montaudran. L'enveloppe intègre également 1,8 M€ alloués aux investissements courants dans les théâtres et autres équipements culturels métropolitains. En outre, 2,5 M€ seront alloués au Muséum, dont 1,3 M€ pour le renouvellement des centrales de traitement de l'air. Enfin, 2,4 M€ seront mobilisés pour le projet de développement du Quai des Savoires, avec les travaux du nouvel auditorium.

Les équipements en gestion déléguée mobiliseront, pour l'année 2026, un montant total de **5,2 M€**. Cette enveloppe comprend notamment le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 2 M€ pour l'extension foncière d'Aéroscoopia, ainsi que 3,8 M€ destinés aux travaux de rénovation et d'entretien de la Cité de l'Espace, du Zénith, du Centre des Congrès Pierre Baudis et du Marché d'Intérêt National de Toulouse (MINT).

En 2026, les équipements sportifs bénéficieront, quant à eux, d'une enveloppe globale de **5,9 M€** dont 5,2 M€ dédiés aux travaux d'entretien et d'amélioration du Stadium et du Palais des Sports, ainsi que 0,7 M€ alloués aux bases de loisirs métropolitaines.

Axe 6 - Entretien et valorisation du patrimoine : 42,6 M€

Les dépenses consacrées à l'entretien et la rénovation des bâtiments et du patrimoine de la Métropole s'élèveront à **21 M€**. Ce montant comprend notamment 7,2 M€ au titre des aménagements des locaux professionnels des directions des territoires, 5 M€ dans le cadre du schéma directeur immobilier, ainsi que 4 M€ dédiés aux opérations de rénovation et mise aux normes des dépôts de proximité.

Par ailleurs, **10,2 M€** d'investissements sont prévus pour la poursuite du renouvellement de la flotte de véhicules thermiques de la collectivité vers des alternatives à faibles émissions afin d'accompagner la collectivité dans sa transition écologique.

En complément, **7,7 M€** seront mobilisés pour la modernisation des infrastructures et projets numériques. Enfin, un montant de **3,7 M€** sera affecté à d'autres investissements patrimoniaux parmi lesquels 0,6 M€ pour l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments, 1,2 M€ pour l'entretien et la valorisation du patrimoine hors bâtiments, dont 0,5 M€ spécifiquement consacrés à la massification photovoltaïque, 0,6 M€ au titre des REP - Responsabilité Elargie du Producteur (contribution des producteurs de cigarettes au opérations de ramassage et nettoyage de la voie publique), 0,5 M€ pour des mobiliers et copieurs, etc.

Axe 7 : grands projets : 104,3 M€

L'opération Grand Matabiau, visant la transformation urbaine du quartier de la gare de Toulouse Matabiau, sur une superficie de 135 hectares, bénéficie d'un financement de **4,8 M€** inscrit au BP 2026. Ces crédits permettront la poursuite des études, notamment pour la passerelle Concorde, la place du Raisin, le square du 3 boulevard des Minimes, ainsi que le démarrage des travaux de la vélo-station (maîtrise d'œuvre Région) et de l'espace d'agrément Lapujade. Ils financeront également les travaux et l'acquisition de copropriétés situées sur le boulevard des Minimes, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique (DUP), en vue de futurs aménagements urbains.

La contribution de la Métropole au projet de la LGV s'élèvera à **19 M€** en 2026, dont 11,5 M€ au titre de la 2^e phase Bordeaux-Toulouse correspondant à la participation de la collectivité à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO), et 7,5 M€ au titre des opérations d'accompagnement des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT).

Le projet Montaudran, aménagement du quartier autour de l'ancienne piste de l'Aéropostale, devrait mobiliser **7,4 M€** en 2026. Ces crédits seront principalement consacrés à la construction de la passerelle au-dessus de l'A620 (3,9 M€), à l'aménagement des espaces publics, notamment la déminéralisation de la piste des Géants (1,1 M€), ainsi qu'à la poursuite des travaux pour l'aménagement paysager le long de l'avenue Latécoère (0,7 M€).

Parallèlement, **15,4 M€** seront consacrés à l'opération Toulouse Aerospace Express, accompagnement de la Métropole au déploiement de la 3^{ème} ligne de métro pour l'aménagement des espaces publics autour des futures stations de métro, ainsi que la poursuite des études urbaines et de mobilités afférentes.

En 2026, les crédits alloués au chantier du Technocentre Atlanta, qui accueillera plusieurs directions des services techniques et administratifs de la collectivité, s'élèvent à **40,6 M€**. Ce montant marque l'avancement des travaux relatifs au centre technique et à la construction des bureaux.

Enfin, les travaux du Grand Parc Garonne se poursuivront avec des dépenses prévues à hauteur de **15,1 M€** sur l'année 2026, dont 13,5 M€ consacrés au projet de réaménagement de l'île du Ramier. Cette enveloppe comprend notamment, au Nord, la finalisation des travaux autour du Hall 3 et, au Sud, l'achèvement des aménagements autour de la passerelle Anita Conti. Des crédits pour la conduite d'études programmatiques en vue de préparer les prochaines étapes du réaménagement de l'île sont également

prévus : passerelle Saint-Michel, passerelle Croix de Pierre, site de la Poudrerie, réfection des berges, etc. En outre, 1,6 M€ seront mobilisés pour l'aménagement des espaces naturels et de loisirs dans le cadre des travaux Garonne Aval (travaux de réhabilitation d'un cheminement entre Toulouse - Beauzelle - Fenouillet - Gagnac, lancement des études programmatiques pour la passerelle Beauzelle - Fenouillet). Les autres Grands Parcs bénéficieront d'un financement global de 2,0 M€, dont 1,0 M€ pour le Grand Parc Canal et 1,0 M€ pour les Grands Parcs de l'Hers, du Touch et Margelle. Ces crédits seront essentiellement consacrés à la poursuivre des études.

C. Le financement de l'investissement

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	119,57	101,96	-14,7%	-17,61
Epargne nette	27,92	1,06	-96,2%	-26,86
FCTVA	30,00	35,00	16,7%	5,00
Taxe d'aménagement	19,80	18,20	-8,1%	-1,60
Subventions d'investissement reçues	31,58	32,75	3,7%	1,17
Produits des cessions d'immobilisations	5,01	6,53	30,5%	1,52
Opérations pour compte de tiers	3,93	6,89	75,0%	2,95
Autres recettes d'investissement	1,33	1,53	15,1%	0,20
Emprunt d'équilibre	310,82	365,16	17,5%	54,34
Recettes d'investissement	430,39	467,12	8,5%	36,73

1. Les ressources propres

a. Les dotations, FCTVA et divers

Le fonds de compensation de la TVA a été estimé à 35 M€ en hausse de 5M€ de BP à BP. Cette inscription est la traduction du niveau des investissements constatés sur l'exercice précédent et ne comprend pas les dispositions prévues dans le projet de loi de finances en cours de discussion lors de la rédaction du rapport.

Les taxes d'urbanisme sont prévues à hauteur de 18,2 M€, en très légère baisse par rapport au budget primitif 2025 compte tenu d'une projection en légère diminution sur les projets de constructions et, par conséquent, sur les recettes associées.

b. Les subventions

Les subventions d'investissement inscrites au présent budget sont celles pour lesquelles une notification a été reçue ou celles inscrites formellement dans le cadre de dispositifs partenariaux (convention territoriale, convention l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine – ANRU, etc.).

Les principales subventions devant être perçues en 2026 sont listées ci-dessous :

- La participation de l'**Etat** s'élèvera à 18,2 M€ dont 9,1 M€ pour la délégation des aides à la pierre pour l'Habitat Public, 4 M€ dans le cadre de la délégation de compétence pour l'Habitat Privé, ainsi que 2 M€ pour le dispositif Plan Initiatives Copropriétés (PIC) et 914 050 € dans le cadre du PACTE territorial visant à la rénovation de l'habitat privé. 1,9 M€ sont attendus pour le financement de travaux et études relatifs aux réseaux cyclables et aux voies vertes au travers du Fonds Vert et de l'Appel à Projets Mobilités Actives. La Métropole percevra également un montant de 289 800 € obtenu au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) dont 79 800 € pour la rénovation de la toiture des ateliers du Capitole et 210 000 € pour la voie verte Bruguières-Lespinasse (MG63).

- Les différentes agences de l'Etat apporteront également leur concours aux projets de la collectivité :
 - o **L'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU)** financera, pour 649 606 €, l'aménagement des espaces publics des quartiers Val d'Aran, Mirail Université, Izards et Bagatelle.
 - o **L'Agence pour la transition écologique (ADEME)** participera, dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de Toulouse Métropole, à la construction de la stratégie métropolitaine d'adaptation au changement climatique à hauteur de 60 000 €.
 - o **L'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)** contribuera pour un montant de 118 180 € au projet de déminéralisation de la Piste des Géants à Montaudran, ainsi qu'à hauteur de 90 000 € pour le financement du dispositif d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, proposé par la Métropole à ses habitants.
- Le **Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC)** apportera 200 000 € pour le soutien à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, tandis que la **Caisse des Dépôts et Consignations** versera 200 000 € dans le cadre du projet Timéo (création d'une plateforme de données numériques destinées à la modélisation du territoire).
- Le **Département de la Haute-Garonne** apportera une contribution de 520 769 € pour le solde du « pool routier » destiné au financement de travaux sur les voiries communales transférées à la Métropole.
- La **Région Occitanie** versera 36 000 € pour le bilan aménagement de Bellefontaine et 764 190 € pour la création de la voie verte Bruguières-Lespinasse.

Parallèlement, dans le cadre **d'actions partenariales** (PUP, ZAC, fonds de concours, etc.), des participations d'acteurs tiers permettent de financer des opérations d'aménagement spécifiques. A ce titre, sont inscrits au budget 2026 : 740 356 € pour des fonds de concours mis en place avec les communes membres (Aussonne, Seilh, Balma, Saint Orens) ; 1,5 M€ pour les Projets Urbains Partenariaux (PUP) et Participations pour Réalisation d'Equipements Publics Exceptionnels (PEPE) correspondant à la participation d'aménageurs, promoteurs ou entreprises pour la réalisation des équipements publics rendus nécessaires par leurs opérations de constructions ; et 297 000 € versés par les promoteurs opérant sur la ZAC Malepère.

Enfin, **Tisséo** versera 418 000 € pour le dédommagement d'un collecteur d'eaux pluviales endommagé dans le cadre de travaux, et 180 000 € sont attendus en application de la **Loi Oudin** qui prévoit le versement d'une partie des recettes des services eaux et assainissement pour le soutien de projets d'investissements de solidarité internationale (études pour le projet de construction de serres permettant le séchage de boues issues de stations d'épuration à Ramallah et solde de dossiers antérieurs).

c. Les cessions d'immobilisations

Le montant prévisionnel 2026 des cessions d'immobilisations est en légère hausse par rapport au BP 2025. Sont ainsi prévues principalement la cession d'une résidence étudiante à Toulouse Métropole Habitat (opération CEAT) pour 3,8 M€ (prévue en 2025 puis reportée) et une cession pour le Projet Reynerie Est pour 1,82 M€ dans le cadre du Plan de Transformation des Zones Commerciales.

d. Les opérations pour compte de tiers et remboursements de travaux

Il s'agit principalement des opérations sous maîtrise d'ouvrage pour la construction du groupe scolaire de Saint-Orens-de-Gameville (3,4 M€) et l'aménagement du parking du Zénith (2,8 M€). Sont également concernés les travaux en lien avec le projet de ligne de métro Toulouse Aérospace Express (TAE) à hauteur de 0,33 M€.

e. Autres recettes

Cet item regroupe principalement les remboursements d'avances consenties à des tiers dans le cadre du fonds de solidarité logement pour 0,6 M€ et des emprunts contractés par le budget principal pour la compétence Déchets avant la création du budget annexe pour 0,69 M€.

Il comprend également 0,24 M€ de récupération de TVA pour les dépenses d'investissement du Parc des Expositions.

2. L'emprunt

Le besoin de financement, déduction faite des ressources propres, correspondant à l'emprunt d'équilibre, s'élève en 2026 à 365,2 M€. Le niveau de financement réellement mobilisé dépendra de l'exécution budgétaire.

IV. L'endettement

Ce chapitre présente la dette du budget principal, ainsi que des données consolidées tous budgets confondus.

A. L'endettement du budget principal

A la fin de l'année 2025, **l'encours** de dette estimé pour le budget principal est de **1 056,9 M€**. Cet encours, principalement à taux fixe, ne comporte pas d'emprunt structuré (100% classé A1, niveau le plus sûr de la charte Gissler) et est réparti entre 15 prêteurs.

Caractéristiques de la dette au 31/12/N	2021	2022	2023	2024	2025*
Encours de la dette en M€	971,1	1045,4	1054,6	1019,9	1056,9
Nombre d'emprunts	109	105	106	108	109
Taux moyen	1,50%	1,57%	2,12%	2,29%	2,05%
Part d'emprunts à taux fixes	77%	75%	73%	69%	69%
Durée de vie moyenne	8,0	7,9	7,3	6,9	7,3
Capacité de désendettement - en années	7,8	6,9	6,3	6,0	7,1

*estimations

L'encours du budget principal de Toulouse Métropole est estimé à **1 131,3 M€ à la fin de l'exercice 2026**, du fait d'une mobilisation de nouveaux emprunts supérieure aux montants des amortissements. En effet les nouvelles mobilisations d'emprunts sont estimées à 166 M€ en 2026 alors que l'amortissement de la dette s'élève à 92,08 M€.

L'annuité de la dette estimée pour l'exercice 2026 s'élève à près de **117,5 M€**. **Les remboursements d'emprunts, pour 92,08 M€**, sont en augmentation du fait d'une progression de l'encours attendue en 2026. **Les frais financiers** inscrits au budget 2026 **s'élèvent à 25,91 M€** (y compris les Intérêts Courus Non Echus). L'augmentation des charges d'intérêts reste modérée compte tenu des baisses de taux anticipées. Malgré la hausse de l'encours, l'augmentation des charges d'intérêts reste relativement contenue. En effet, les indices de taux variables sont attendus à des niveaux plus bas en 2026 que ceux enregistrés en 2025.

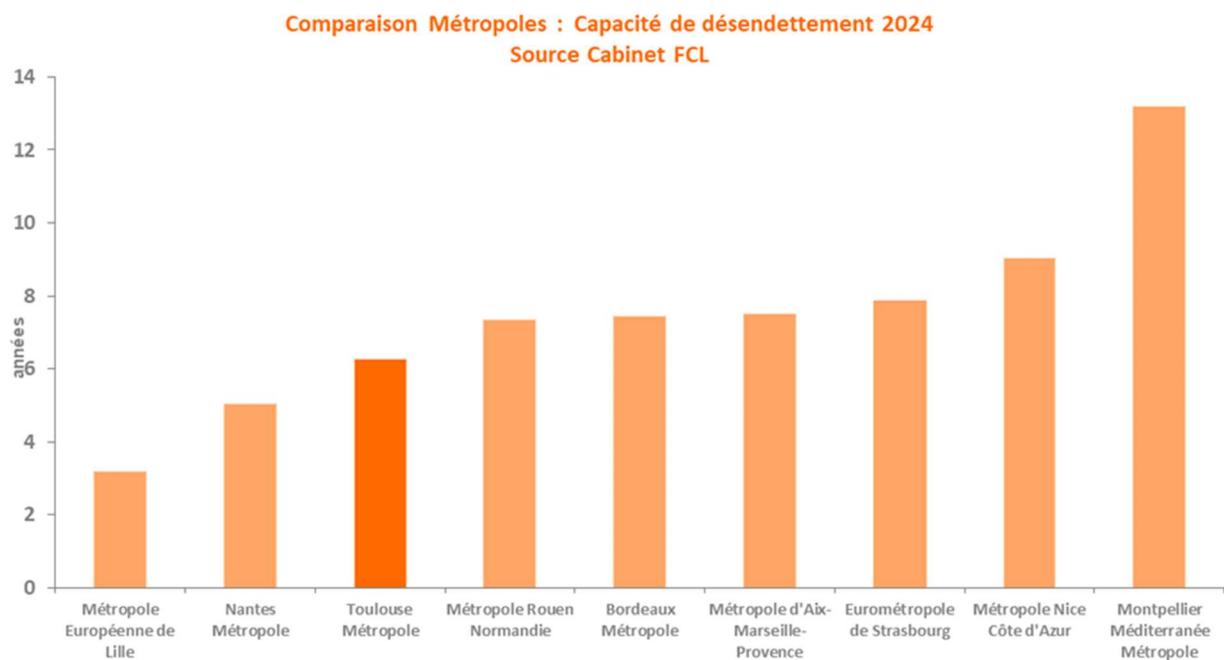
En effet, ceci s'inscrit dans un contexte de baisse des taux de la Banque centrale européenne (BCE). En 2024, la BCE a annoncé les premières baisses de taux depuis 2019. Le desserrement de la politique monétaire s'est poursuivi sur la première partie de l'année 2025. Depuis l'été 2025, la BCE a opté pour un statut quo sur les taux directeurs, l'inflation se stabilisant autour de la cible des 2% fixée par l'institution.

Le taux moyen de la dette du budget principal de Toulouse Métropole est projeté en hausse pour 2026 à 2,18 % contre 2,05 % pour 2025, avec des hypothèses prudentes concernant les taux variables comme lors de chaque prévision budgétaire. Il augmente car les taux payés en 2026 sont attendus supérieurs à la moyenne actuelle. Néanmoins, ce taux moyen reste relativement modéré d'un point de vue historique du fait de conditions financières plus favorables les années antérieures, lorsqu'a été signée une part importante de la dette à taux fixe.

La capacité de désendettement pour le budget principal **devrait s'établir autour de 7,1 années en 2025** en hausse par rapport à 2024. Cette situation est due à une diminution de l'épargne combinée à une hausse de l'encours.

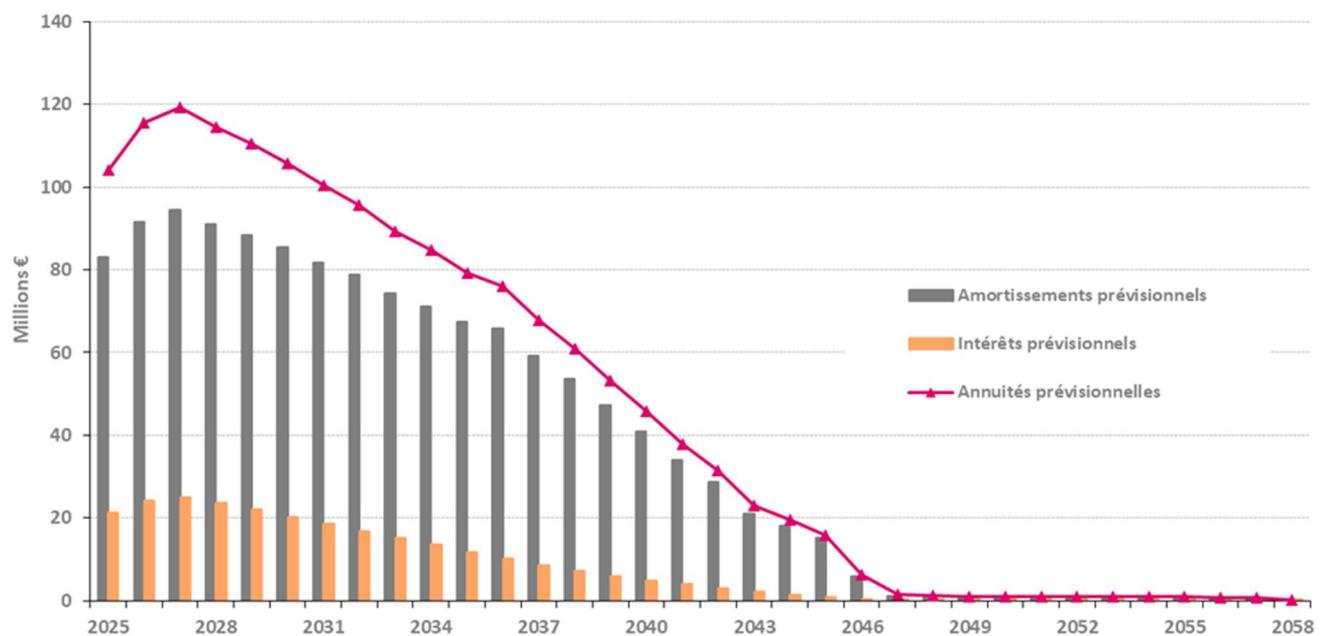
A titre d'information, les dernières données établies en 2024 montrent que la capacité de désendettement de Toulouse Métropole se situe dans la moyenne basse par rapport aux autres métropoles.

De plus, le **niveau reste** soutenable en prospective et **bien en deçà du seuil d'alerte estimé à 12 ans, pour les communes et leurs groupements à fiscalité propre**, fixé en 2017 par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et de **l'objectif de Toulouse Métropole fixé à 9 ans**. Cette bonne solvabilité est par ailleurs confirmée par la notation Moody's, « Aa3 perspective négative ». Celle-ci a été abaissée mécaniquement fin 2024, à la suite de la dégradation de la notation de la France par Moody's de Aa2 à Aa3. En effet, les collectivités ne peuvent pas être mieux positionnées que l'Etat selon la méthodologie de l'agence. En revanche, la perspective associée à la notation de la métropole a été confirmée à stable, après l'analyse par l'agence de l'impact du PLF2025 sur les comptes de la collectivité.



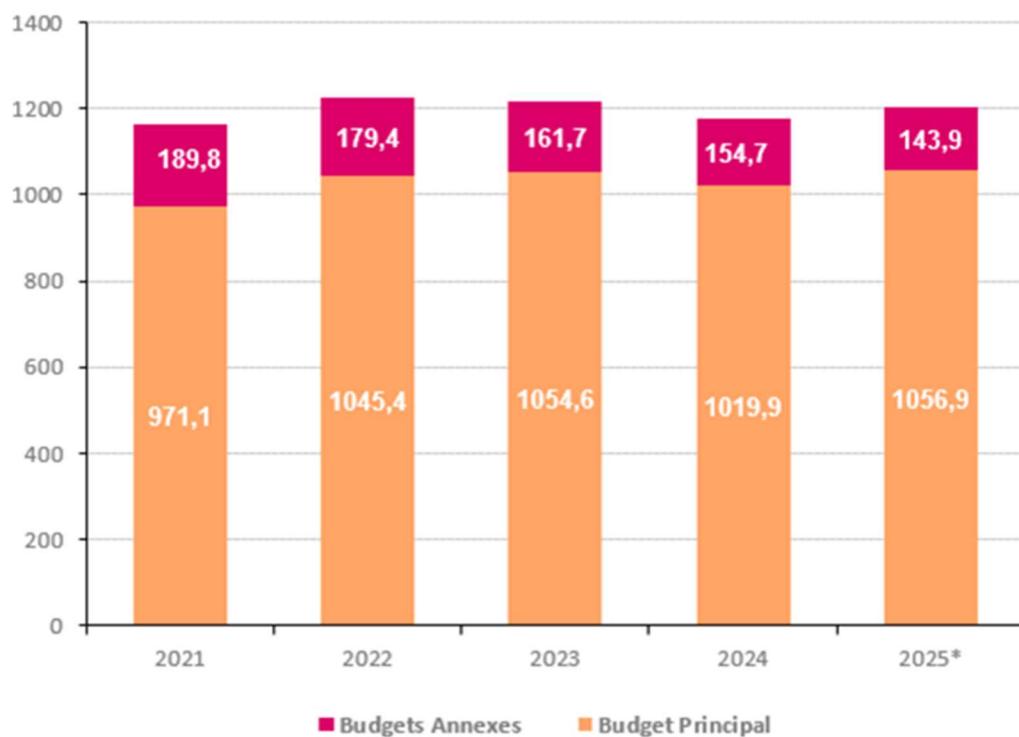
L'extinction de l'encours de dette est relativement linéaire, du fait d'une dette ancienne, qui a été mobilisée progressivement. Pour le stock de dette actuel, les remboursements annuels diminuent progressivement avec l'extinction des emprunts les plus anciens.

Extinction prévisionnelle de l'annuité de dette du budget principal



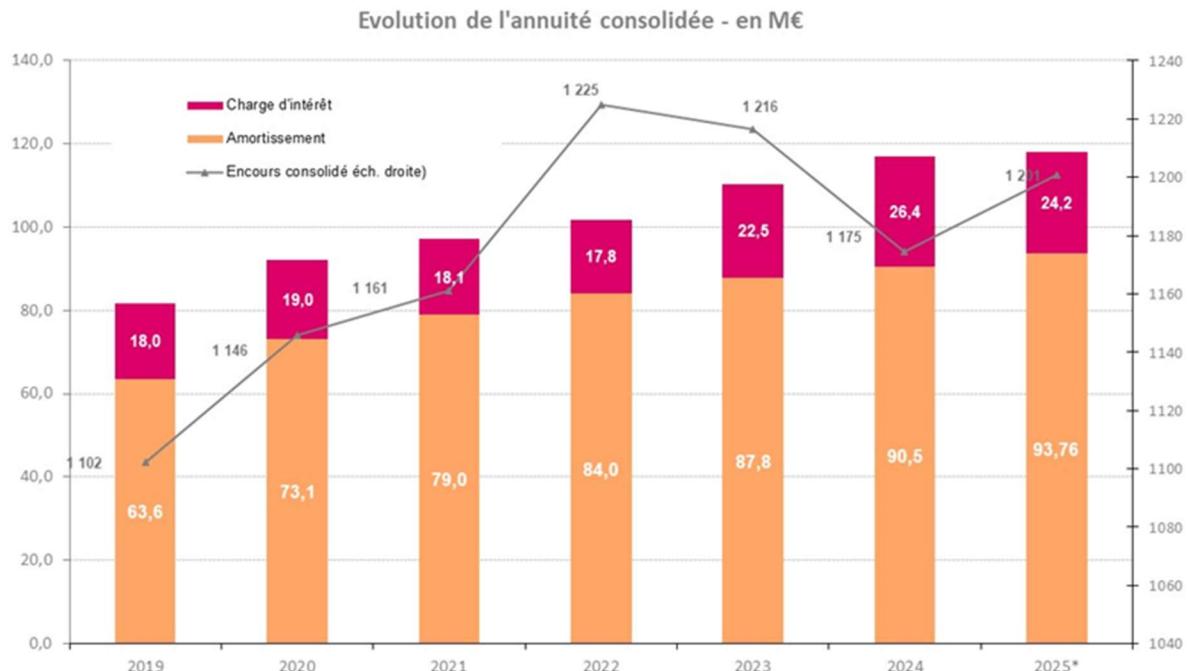
B. Présentation consolidée de tous les budgets

Evolution de l'encours consolidé - M€



*estimations

La dette consolidée de Toulouse Métropole atteint **1 200,8 M d'€ à la fin de l'exercice 2025** et est estimée à **1 274,1 M€ fin 2026**, du fait d'une mobilisation de nouveaux emprunts (sur le budget principal, le budget annexe collecte et valorisation des déchets et le budget annexe Eau) supérieure aux remboursements. Elle est constituée à la fin de l'exercice 2025 de 151 emprunts, dont 71 % sont à taux fixe, pour un taux moyen de 2,18 %.



*estimations

NB : Les avances du budget principal au budget annexe Oncopole (4,2 M€), ainsi que la dette récupérable (2,62 M€), que le budget annexe « collecte et valorisation des déchets » rembourse au budget principal, n'apparaissent pas dans le montant de l'encours consolidé.

Conclusion

Malgré un contexte national contraint et incertain, Toulouse Métropole maintient une trajectoire financière maîtrisée. La pression sur les comptes observée en 2026, avec une épargne nette limitée à 1 M€, provient essentiellement d'éléments conjoncturels.

Le pic exceptionnel de contribution à Tisséo, lié au financement de la troisième ligne de métro, s'inscrit dans la trajectoire 2026-2030 déjà anticipée. Retraité de cet effet ponctuel, le niveau d'épargne nette atteint 44 M€, confirmant la capacité de la Métropole à soutenir durablement ses investissements.

Budget annexe Assainissement

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	31,51	35,59	13,0%	4,08
Ventes produits fabriqués, prestations	30,97	35,06	13,2%	4,09
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,01	0,01	-13,1%	0,00
Autres recettes	0,53	0,52	-1,0%	-0,01
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	6,85	11,68	70,6%	4,84
Charges à caractère général	1,64	6,51	296,1%	4,87
Charges de personnel	3,11	3,22	3,8%	0,12
Autres charges de gestion courante	0,11	0,14	25,1%	0,03
Autres charges	1,99	1,81	-8,8%	-0,17
Epargne de gestion	24,66	23,90	-3,1%	-0,75
Charges financières nettes	1,62	1,38	-14,5%	-0,23
Epargne brute	23,04	22,52	-2,3%	-0,52
Taux d'épargne brute	73,1%	63,3%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	4,89	4,67	-4,6%	-0,23
Epargne nette	18,15	17,86	-1,6%	-0,30
Taux d'épargne nette	57,6%	50,2%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	36,15	62,22	72,1%	26,07
Dépenses d'équipement	36,11	62,21	72,3%	26,10
Opérations pour compte de tiers	0,04	0,02	-62,3%	-0,03
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,07	0,15	105,8%	0,08
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,03	0,14	336,9%	0,10
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,04	0,02	-62,3%	-0,03
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	17,92	44,21	146,7%	26,29

Le budget annexe Assainissement recense l'ensemble des mouvements financiers liés aux compétences assainissement collectif et assainissement non collectif des eaux usées. Les crédits financiers, en dépenses et en recettes, concernant l'assainissement des eaux pluviales sont inscrits au budget principal de Toulouse Métropole.

La section d'exploitation du budget primitif 2026 intègre des progressions similaires en dépenses et en recettes à hauteur de 4 M€. Ces évolutions significatives notamment d'un point de vue des dépenses d'exploitation (+70%), sont liées à la réforme des redevances dues aux Agences de l'Eau, adoptée dans le cadre de la Loi de finances 2024, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Par cette réforme, l'Etat vise à mieux articuler la fiscalité de l'eau, la performance environnementale et la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement. Les anciennes redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux sont supprimées au profit de trois nouvelles contributions : une redevance sur la consommation d'eau potable et deux redevances dites de performance, l'une relative aux réseaux d'eau potable, l'autre aux systèmes d'assainissement collectif. Cette évolution marque un tournant important pour les collectivités gestionnaires, **puisque les redevances de performance sont dues par les services**, en fonction de leurs résultats techniques et environnementaux. Elles sont répercutées sur les factures des abonnés par un supplément de prix au m³ d'eau consommé. L'ensemble de ces mesures a été détaillé dans la délibération n° 24-0805 du 12 décembre 2024.

Cette réforme incite donc le service à poursuivre et renforcer ses efforts d'exploitation et d'investissement, afin de garantir un haut niveau de performance durable des ouvrages

d'assainissement et de préserver, dans le temps, la soutenabilité financière du budget annexe.

Sur le volet investissement, l'exercice 2026 marque une accélération significative des engagements financiers inscrits dans le schéma directeur de l'assainissement 2020-2031. Les dépenses d'investissement du budget annexe Assainissement progressent de +53 % par rapport à 2025, pour atteindre 73,1 M€. Cette dynamique est principalement portée par le lancement opérationnel des grands projets structurants notamment la modernisation de la station de Ginestous (+27 M€ en 2026).

Recettes d'exploitation : 35,59 M€.

Les recettes d'exploitation sont estimées à 35,59 M€ au BP 2026, affichant ainsi une augmentation de 4,08 M€ (+13 %) par rapport au BP 2025.

Cette augmentation est liée à la réforme des redevances dues aux agences de l'eau. En effet, la redevance, versée à l'Agence de l'eau, est intégralement refacturée aux usagers du service sous la forme d'un supplément de prix au mètre cube d'eau assainie, apparaissant sur une ligne distincte dans la facture. Il en résulte une redevance effective de 0,11 € HT/m³, soit un montant de 4,8 M€ environ pour l'exercice 2026 et un tarif refacturé aux abonnés identique, à savoir 0,11 € HT/m³ (0,121 € TTC/m³).

Enfin, il est à souligner une diminution de 1 M€ de la Participation à l'assainissement collectif (PFAC) en raison du ralentissement du nombre de constructions sur le territoire de la Métropole.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 11,68 M€.

Les dépenses d'exploitation (hors charges financières nettes) s'établissent au BP 2026 à 11,68 M€, et présentent ainsi une évolution de +4,84 M€ entre le BP 2025 et le BP 2026 :

- D'une part, les dépenses d'exploitation hors charges de personnel doublent entre le BP 2025 et le BP 2026 : 8,46 M€ au BP 2026, soit une hausse de 4,72 M€ par rapport au BP 2025, laquelle est quasi exclusivement imputée aux conséquences de la nouvelle réforme des redevances dues aux agences de l'eau. Néanmoins, malgré cette nouvelle charge pesant sur la collectivité, le Budget annexe Assainissement a su préserver la trajectoire de son épargne, notamment grâce à l'amélioration du traitement des factures qui permet la diminution du nombre d'annulations de titres sur exercices antérieurs. Cela contribue à contenir la hausse des charges d'exploitation.

- Et, d'autre part, les charges de personnel (3,22 M€ au BP 2026 contre 3,11 M€ au BP 2025, soit +0,12 M€), augmentent en raison de :
 - o la hausse mécanique des cotisations auprès de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales ;
 - o et de la modification de répartition de la masse salariale de la direction « Cycle de l'Eau » entre les 3 budgets :
 - Répartition antérieure : 45% Budget Assainissement, Budget 40% Eau et 15% budget Principal,

- Répartition BP 2026 : 50% Budget Assainissement, Budget 40% Eau et 10% budget Principal.

Cette évolution de la répartition de la masse salariale traduit l'ajustement des moyens humains aux priorités d'investissement du service d'assainissement, notamment la modernisation de la station de Ginestous et les opérations de réhabilitation ou de création de stations d'épuration à Saint-Jean et Bruguières. Ainsi, la part imputée au budget annexe Assainissement progresse pour accompagner le renforcement des équipes techniques et d'ingénierie nécessaires à la conduite simultanée de ces chantiers structurants. Cette évolution reste toutefois contenue et s'inscrit dans une trajectoire maîtrisée de la masse salariale du service.

Par conséquent, au regard des hypothèses en section d'exploitation, il résulterait du BP 2026 une épargne nette de 17,86 M€, soit - 0,3 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses d'investissement : 62,22 M€

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	36,11	62,21	72,3%	26,10
Immobilisations incorporelles	0,59	1,15	94,9%	0,56
Immobilisations corporelles et en cours	35,52	61,06	71,9%	25,54
Opérations pour compte de tiers	0,04	0,02	-62,3%	-0,03
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	36,15	62,22	72,1%	26,07

Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 62,2 M€ au BP26, contre 36,1 M€ au BP 2025, soit une hausse de +72 %. Cette évolution traduit l'accélération du programme d'investissements inscrit au schéma directeur de l'assainissement 2020-2031, dans un contexte d'exigences réglementaires renforcées.

Cette progression est principalement portée par la modernisation de la station de Ginestous (+27 M€, pour atteindre 32 M€ sur l'exercice 2026), opération majeure destinée à garantir la conformité des rejets et à accompagner la croissance démographique. Concrètement, les travaux, débutant à l'automne 2025, concernent la construction d'une nouvelle file de traitement, destinée à remplacer des installations en fin de vie et à garantir la conformité des rejets en Garonne.

Parallèlement, d'autres opérations contribuent à ce haut niveau d'investissement :

- la mise en œuvre du nouvel avenant des îlots concessifs (2,6 M€), portant sur la sécurisation énergétique, la lutte contre les nuisances olfactives et la modernisation des équipements de traitement ;
- la fiabilisation de l'unité de méthanisation (1,5 M€),
- le maintien d'un programme soutenu de réhabilitation des réseaux (près de 12 M€), permettant d'atteindre un taux de renouvellement de 0,8 %, objectif stratégique fixé par la Métropole ;
- la poursuite des projets structurants (7,4 M€) et des travaux de renouvellement de stations d'épuration et de postes de relevage (3 M€), gages de continuité de service.

Deux autorisations de programme nouvelles ont par ailleurs été créées en 2025 : la STEP de Saint-Jean (12 M€ dont 0,3 M€ de CP26) et la STEP de Bruguières (7 M€ dont 0,2 M €

de CP26), toutes deux destinées à accroître les capacités de traitement et à intégrer les nouvelles normes environnementales.

Financement des dépenses d'investissement : 62,22 M€

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	18,23	18,01	-1,2%	-0,22
Epargne nette	18,15	17,86	-1,6%	-0,30
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,03	0,14	336,9%	0,10
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,04	0,02	-62,3%	-0,03
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	17,92	44,21	146,7%	26,29
Recettes d'investissement	36,15	62,22	72,1%	26,07

L'épargne nette affichée par le budget annexe au BP 2026 de 17,8 M€ permet le financement d'un tiers des investissements hors dette.

Le niveau de subvention d'investissement progresse de 0,1 M€ avec l'acompte de 30% du montant des travaux dédiés à l'opération St-Jory à la charge de la SNCF dans le cadre de la convention relative aux aménagements ferroviaires du Nord de Toulouse – AFNT).

Le budget annexe finance le reste de ses dépenses d'équipement par un emprunt d'équilibre, estimé à 44,21 M€ au BP 2026, dans l'attente de la reprise des résultats de l'exercice 2025 au moment du vote du budget supplémentaire 2026.

Budget annexe Eau Potable

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	24,20	25,64	6,0%	1,44
Ventes produits fabriqués, prestations	23,29	24,70	6,0%	1,40
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,90	0,94	4,2%	0,04
Depenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	5,28	7,49	41,9%	2,21
Charges à caractère général	2,02	4,06	100,7%	2,04
Charges de personnel	2,20	2,62	18,7%	0,41
Autres charges de gestion courante	0,83	0,56	-32,3%	-0,27
Autres charges	0,22	0,25	14,4%	0,03
Epargne de gestion	18,92	18,15	-4,1%	-0,77
Charges financières nettes	1,66	2,11	27,1%	0,45
Epargne brute	17,25	16,03	-7,1%	-1,22
Taux d'épargne brute	71,3%	62,5%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	4,38	3,70	-15,6%	-0,69
Epargne nette	12,87	12,34	-4,2%	-0,53
Taux d'épargne nette	53,2%	48,1%	-	-
Depenses réelles d'investissement (hors dette)	24,75	29,42	18,9%	4,67
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,09	0,78	755,7%	0,69
Emprunt d'équilibre	11,78	16,29	38,3%	4,51

Le budget annexe Eau Potable présente les mouvements financiers relatifs à la production et à la distribution d'eau potable sur le territoire de Toulouse Métropole. Les crédits financiers, en dépenses et en recettes, concernant la défense incendie sont inscrits au budget principal de Toulouse Métropole.

La section d'exploitation du budget primitif 2026 intègre des progressions similaires en dépenses et recettes. Ces évolutions significatives, notamment d'un point de vue des dépenses d'exploitation (+42%), sont liées à la réforme des redevances dues aux agences de l'eau, adoptée dans le cadre de la Loi de finances 2024, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Cette réforme est explicitée dans la partie, ci-dessus, du Budget Annexe Assainissement. L'impact financier de cette réforme pour les usagers métropolitains est limité grâce aux clauses de performance et pénalités associées intégrées initialement dans le contrat de DSP pour l'eau potable.

Enfin, afin de maintenir un haut niveau de performance des réseaux d'eau potable, auquel est désormais directement lié le niveau de contribution versée à l'Agence de l'eau, l'année 2026 est marquée par une accélération significative des projets portant sur le patrimoine existant et les réseaux futurs. Les dépenses d'investissement atteignent ainsi 57,3 M€, en hausse de +18 % par rapport au BP 2025.

Recettes d'exploitation : 25,6 M€

Les recettes d'exploitation sont estimées à 25,64 M€ au BP 2026, affichant ainsi une augmentation de 1,44 M€ et +6 % par rapport au BP 2025.

- La hausse des recettes est directement liée à la mise en œuvre de la redevance de performance comme explicité ci-dessus. Pour l'année 2026, Toulouse Métropole base ses prévisions sur le coefficient de performance maximal, traduisant la qualité de ses installations et de son exploitation. Le tarif applicable est fixé à 0,07 € HT/m³, générant une recette estimée à 1,39 M€.

- Enfin, les recettes d'exploitation hors redevances progressent légèrement (+0,19 M€) en raison de la régularisation exceptionnelle liée à l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public de l'eau. Ce dispositif, qui renforce la solidarité envers les abonnés en difficulté, a permis le versement des soldes des exercices 2020 à 2024 du fonds de solidarité instauré dans le contrat. À partir de 2025, le mécanisme devient pérenne : le délégataire eau versera chaque année 0,5 % des produits de la rémunération du service de l'eau potable pour financer des actions de solidarité. Ce système stabilise l'aide aux usagers et contribue à prévenir les impayés, réduisant ainsi le volume de créances admises en non-valeur. Par effet de ricochet, les remboursements de créances d'admission en non valeur enregistrent une baisse significative (-0,15 M€), traduisant la diminution des paiements tardifs sur des créances anciennement irrécouvrables.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 7,5 M€

Les dépenses d'exploitation (hors charges financières nettes) affichent au BP 2026 une croissance de 2,2 M€, soit près de +42% entre le BP 2025 et le BP 2026. Cette évolution traduit à la fois des contraintes institutionnelles et des choix stratégiques.

D'abord, le doublement des charges à caractère général (+2,04 M€) est lié à la réforme des redevances dues aux Agences de l'Eau avec une dépense supplémentaire de +2 M€. À cela s'ajoute un ajustement des charges d'administration générale versées à la Métropole (+0,04 M€).

Ensuite, la hausse des charges de personnel (+0,42 M€) s'explique en partie par des facteurs réglementaires – progression des cotisations à la CNRACL, glissement vieillesse-technicité –, elle résulte surtout d'un réajustement de la répartition de la masse salariale du Cycle de l'Eau entre les trois budgets. Ainsi, la part imputée au Budget Eau passe de 38 % à 40 %, tandis que celle du budget principal se réduit de 12 % à 10 %, ajustement nécessaire pour respecter les charges réelles des services.

Les admissions en non-valeur reculent de -0,27 M€, traduisant une amélioration tangible du recouvrement et une réduction des créances irrécouvrables. La subvention au fonds d'aide pour les abonnés progresse légèrement (+0,03 M€).

Par conséquent, au regard des hypothèses en section d'exploitation, il résulterait une épargne nette de 12,34 M€ au BP 2026. Ce niveau confirme la solidité de la trajectoire financière du service public de l'eau, malgré un contexte marqué par un impact conséquent sur la section d'exploitation et un accroissement des charges financières.

Dépenses d'investissement : 29,4 M€

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	24,72	28,84	16,6%	4,12
Immobilisations incorporelles	0,40	0,66	64,0%	0,26
Immobilisations corporelles et en cours	24,32	28,18	15,9%	3,86
Opérations pour compte de tiers	0,02	0,58	2236,2%	0,55
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	24,75	29,42	18,9%	4,67

Les dépenses d'investissement hors emprunt s'élèvent à 29,42 M€ au BP 2026, en hausse de +18,9% par rapport au BP2025. Cette progression traduit l'accélération du programme d'investissements inscrit dans le schéma directeur de l'eau potable, dans un contexte de réforme des redevances et d'exigences environnementales renforcées. Cette dynamique est portée par :

- Le renouvellement des réseaux (+2,6 M€), pour atteindre l'objectif stratégique de 0,8 % de linéaire renouvelé par an, garantissant la réduction des pertes en eau et la sécurisation de la distribution.
- Les travaux sur les usines et ouvrages (+1,5 M€), dont :
 - o Le réservoir d'En Jacca (4 M€ en 2026), destiné à renforcer la capacité de stockage du réseau.
 - o L'installation de postes de rechloration (1,4 M€), afin d'améliorer la qualité sanitaire de l'eau distribuée.
- La poursuite des projets structurants liés à la sécurisation de la ressource et à la modernisation des équipements notamment en étudiant l'alimentation en eau potable de la partie sud-ouest de la métropole et de limiter l'achat d'eau au SIVOM SAGE.

L'année 2026 confirme également la contribution du service de l'eau aux grands projets métropolitains. Le projet Toulouse Aerospace Express (TAE), avec 0,58 M€ inscrits en dépenses et recettes, pour la fin des opérations de dévoiements de réseaux dans le cadre de la troisième ligne de métro. Ces interventions traduisent la participation active du service de l'eau à la dynamique de transformation métropolitaine.

Financement des dépenses d'investissement : 29,4 M€

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	12,96	13,12	1,2%	0,16
Epargne nette	12,87	12,34	-4,2%	-0,53
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,07	0,21	210,0%	0,14
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,02	0,58	2236,2%	0,55
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	11,78	16,29	38,3%	4,51
Recettes d'investissement	24,75	29,42	18,9%	4,67

Le financement des dépenses d'investissement hors dette du Budget Annexe de l'Eau s'élève à 29,42 M€ au BP 2026, traduisant la continuité d'une trajectoire budgétaire maîtrisée.

Les ressources propres du service progressent de 0,16 M€ et permettent de couvrir près de la moitié des investissements programmés, le reste étant financé par le recours à l'emprunt d'équilibre. Ces ressources se décomposent de la manière suivante :

- L'épargne nette est en léger recul, sous l'effet du renforcement des charges d'exploitation observé en 2026, notamment celles liées à la réforme des redevances de l'Agence de l'eau.
- Des subventions et participations en nette augmentation, traduisant une mobilisation accrue des financements externes :
 - o D'une part, le montant de la convention AFNT (Aménagements ferroviaires du Nord de Toulouse) atteint 0,12 M€ en 2026, soit une hausse de +0,09 M€ par rapport à 2025.

- D'autre part, les participations d'urbanisme enregistrent une hausse de 0,05 M€, en lien avec l'achèvement du Programme Urbain Partenarial (PUP) Cézérou 2 à Villeneuve-Tolosane. Les adaptations du réseau d'eau potable rendues nécessaires par ce projet font l'objet d'une contribution directe des aménageurs, conformément aux conventions.
- Enfin, l'emprunt d'équilibre, dont le montant reste stable, assure la couverture complémentaire du besoin de financement sans dégrader la trajectoire d'endettement du service. Celui-ci fera l'objet d'un ajustement au moment de la reprise des résultats de l'exercice 2025 lors du vote du budget supplémentaire.

Budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunications

Ce budget porte l'ensemble des opérations liées à l'installation et à l'exploitation des réseaux physiques et logiques de télécommunication.

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	5,61	5,75	2,3%	0,13
Produits des services	4,30	4,40	2,3%	0,10
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,07	0,07	0,0%	0,00
Redevances des fermiers et concessionnaires	1,25	1,28	2,5%	0,03
Autres recettes	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	1,74	2,07	19,0%	0,33
Charges à caractère général	1,28	1,35	5,7%	0,07
Charges de personnel	0,33	0,63	94,2%	0,31
Autres charges de gestion courante	0,04	0,04	5,6%	0,00
Autres charges	0,10	0,05	-50,0%	-0,05
Epargne de gestion	3,87	3,67	-5,2%	-0,20
Charges financières nettes	0,14	0,39	173,2%	0,25
Epargne brute	3,73	3,28	-11,9%	-0,45
Taux d'épargne brute	66,4%	57,2%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,66	1,08	63,6%	0,42
Epargne nette	3,07	2,20	-28,2%	-0,87
Taux d'épargne nette	54,7%	38,4%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	5,83	9,65	65,6%	3,82
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,21	0,21	0,0%	0,00
Emprunt d'équilibre	2,55	7,24	184,2%	4,69

L'épargne nette affiche au BP2026 une baisse de 0,9 M€ par rapport au BP 2025 du fait d'une hausse de l'annuité de dette (+0,7 M€) et d'une épargne de gestion légèrement dégradée (-0,2 M€).

Recettes de fonctionnement : 5,8 M€

Les projets d'aménagement associés à la dynamique de territoire permettent d'améliorer le maillage et de proposer une offre locative pouvant répondre aux besoins et à la demande des opérateurs.

Les recettes globales sont en constante augmentation depuis plusieurs années et affichent au BP 2026 une hausse de 2% :

- La recette des redevances versées par le délégataire s'élève à 1,3 M€ en application du contrat d'affermage avec la SPL ZEFIL entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023.
- La recette correspondant aux locations de fourreaux en zones d'aménagement reste stable à 4,4 M€ (+0,1 M€ soit 2%).

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 2,1 M€

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 20% par rapport au BP 2025. Cette hausse s'explique par :

- +0,3 M€ sur les charges de personnels (+94%) liés à la mise en cohérence de la refacturation de la masse salariale avec l'organisation réelle des services.
- +0,1 M€ sur les charges à caractère général (+6%) dont +0,04 M€ pour les remboursements de frais à la Métropole, +0,02 M€ pour des prestations de service et +0,02 M€ pour des frais d'actes.

Après remboursement de l'annuité de la dette (1,47 M€), **l'épargne nette dégagée s'élève à 2,2M€.**

Dépenses d'investissement : 9,7 M€

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	5,83	9,65	65,6%	3,82
Immobilisations incorporelles	0,00	1,25	-	1,25
Immobilisations corporelles et en cours	5,83	8,41	44,2%	2,58
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	5,83	9,65	65,6%	3,82

Les dépenses d'investissement marquent une forte hausse de + 3,8 M€ entre le BP2025 et le BP2026. Les besoins croissants en connectivité et en desserte fibre expliquent une hausse constante des dépenses d'équipement ces dernières années. Cette hausse est particulièrement importante entre 2025 et 2026 en raison de la construction d'un réseau 5G propre à la métropole. Le coût de ce nouveau projet est évalué à 5,5 M€ en 2026.

Financement des dépenses d'investissement : 9,7 M€

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	3,28	2,42	-26,4%	-0,87
Epargne nette	3,07	2,20	-28,2%	-0,87
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,21	0,21	0,0%	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	2,55	7,24	184,2%	4,69
Recettes d'investissement	5,83	9,65	65,6%	3,82

Le besoin de financement de 9,7M € est couvert pour partie par l'épargne nette (2,2 M€) et la subvention d'investissement à percevoir de l'Europe sur les dépenses d'équipement engagées dans le cadre de l'Appel à Projet Hi5 (0,2 M€), ce qui conduit à **un besoin d'emprunt d'équilibre de 7,24 M€.**

Budget annexe Activités Immobilières

Ce budget retrace l'activité immobilière de Toulouse Métropole en termes de pépinières et hôtels d'entreprises. Ce budget comportait les inscriptions liées aux équipements d'intérêt général (EIG) mis à disposition du secteur aéronautique. Les derniers éléments de ces équipements ont été vendus en 2025.

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	9,49	7,66	-19,3%	-1,83
Revenus des immeubles	5,00	5,76	15,0%	0,75
Subventions d'équilibre	3,69	1,69	-54,3%	-2,00
Autres recettes	0,80	0,22	-72,3%	-0,58
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	7,63	5,91	-22,5%	-1,71
Charges à caractère général	7,29	5,48	-24,8%	-1,81
Charges de personnel	0,26	0,27	1,9%	0,01
Autres charges de gestion courante	0,08	0,17	119,1%	0,09
Autres charges	0,00	0,00	-	0,00
Espargne de gestion	1,86	1,75	-6,0%	-0,11
Charges financières nettes	0,21	0,19	-7,2%	-0,02
Espargne brute	1,65	1,56	-5,9%	-0,10
Taux d'épargne brute	17,4%	20,3%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,13	1,10	-2,7%	-0,03
Espargne nette	0,52	0,46	-12,9%	-0,07
Taux d'épargne nette	5,5%	6,0%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,90	1,14	26,1%	0,24
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,30	0,00	-100,0%	-0,30
Emprunt d'équilibre	0,07	0,68	833,6%	0,61

Les valeurs d'épargne de gestion (1,8 M€), d'épargne brute (1,6 M€) et d'épargne nette (0,5 M€) restent stables.

Recettes de fonctionnement : 7,7 M€

Les recettes de fonctionnement sont en diminution de 1,8 M€ principalement du fait de la diminution de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe Activités Immobilières. Chaque année, cette subvention permet de couvrir le besoin global (réel et ordre) de la section de fonctionnement. La subvention d'équilibre versée par le budget principal passe de 3,7 M€ à 1,7 M€, soit -2M€. Cette évolution résulte d'une diminution des dépenses de fonctionnement du budget annexe, tandis que ses recettes restent comparables à celles de 2025.

Les recettes se composent :

- Des revenus des immeubles (loyers et autres recettes) similaires à 2025 :
 - Les recettes du bâtiment B612 restent à 4,3 M€
 - Les recettes des pépinières diminuent de 0,1 M€ du fait d'une baisse sur les bâtiments Pierre Potier et Basso Cambo,
 - Les recettes des hôtels progressent de 0,1 M€ grâce à une augmentation des recettes du bâtiment « Canal Biotech 1 », et malgré la fermeture du bâtiment « Canal Biotech 2 ».
- Parallèlement, les « autres recettes » diminuent de -0,6 M€. Celles-ci correspondent à la refacturation de charges locatives aux résidents des pépinières et hôtels d'entreprises.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 5,9 M€

Les charges à caractère général diminuent de 1,7 M€. Ces charges correspondent principalement à des dépenses liées à la gestion immobilière des bâtiments. Cette baisse se concentre sur :

- Les taxes foncières (0,8 M€) qui diminuent de 1,9 M€ grâce à la cession des derniers équipements d'intérêt général (EIG) en 2025,
- Les loyers et charges locatives (0,3 M€) qui diminuent de 0,5 M€ grâce à l'arrêt de la location du bâtiment Canal Biotech 2.

Certains postes de dépenses augmentent :

- La maintenance des immeubles de 44% (+0,6 M€)
- Les autres charges de gestion courante de +0,1 M€

Les autres postes de dépenses restent stables, notamment :

- Les frais de gérance et contrats de prestations de service (1,2 M€)
- Les charges afférentes aux fluides (1,2 M€)
- Les charges de personnel (0,3 M€)

L'épargne de gestion est en diminution de 0,1 M€

Dépenses d'investissement : 0,9 M€

Les dépenses d'investissement augmentent de 26% entre 2025 et 2026.

Elles comprennent :

- 0,6 M€ pour le volet « Pépinières et hôtels d'entreprises ». Ces dépenses s'inscrivent dans le plan de modernisation récurrent du parc immobilier, notamment 0,2 M€ pour l'installation de panneaux solaires sur les ombrières du Centre Pierre Potier.
- 0,5 M€ pour le volet « Bâtiment B612 » dont l'habilitation en établissement recevant du public au 6^{ème} étage, un FabLab, et un local à vélo.

Financement des dépenses d'investissement : 1,1 M€

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,83	0,46	-44,9%	-0,37
Epargne nette	0,52	0,46	-12,9%	-0,07
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,30	0,00	-100,0%	-0,30
Emprunt d'équilibre	0,07	0,68	833,6%	0,61
Recettes d'investissement	0,90	1,14	26,1%	0,24

Les ressources propres du budget annexe activités immobilières sont positives à hauteur de 0,5 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est permis par l'inscription d'un emprunt d'équilibre pour 0,7 M€.

Budget annexe Lasbordes

Ce budget retrace l'activité de l'aérodrome Toulouse-Lasbordes, destiné à l'aviation de loisirs et à l'espace de formation grâce aux aéroclubs basés sur le site.

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	0,41	0,44	7,4%	0,03
Ventes produits fabriqués, prestations	0,36	0,39	8,5%	0,03
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,05	0,05	0,0%	0,00
Autres recettes	0,00	0,00	-50,0%	0,00
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	0,36	0,38	7,6%	0,03
Charges à caractère général	0,23	0,25	8,2%	0,02
Charges de personnel	0,12	0,13	5,9%	0,01
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,01	0,01	-18,9%	0,00
Epargne de gestion	0,05	0,05	5,4%	0,00
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	0,05	0,05	5,4%	0,00
Taux d'épargne brute	12,6%	12,3%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,05	0,05	5,4%	0,00
Taux d'épargne nette	12,6%	12,3%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,05	0,18	254,4%	0,13
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,13	-	0,13
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00

Ce budget annexe est un Service Public Industriel et Commercial, ce qui implique que toutes les dépenses doivent être financées par les recettes propres de l'exploitation du service.

Au stade du budget primitif, les recettes d'exploitation projetées permettent de financer les dépenses d'exploitation tout en dégageant une épargne nette stable de BP à BP. Elle permet de financer les dépenses d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Recettes d'exploitation : 0,4 M€

L'aérodrome de Lasbordes est géré en régie par les services de Toulouse Métropole. En 2025, les recettes d'exploitation prévues s'élèvent à 0,44 M€. Elles sont constituées de redevances d'occupation du domaine public et de forfaits ou taxes d'atterrissement pour 390 000 € et de la dotation de décentralisation de l'État pour près de 50 000 €.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 0,4 M€

Les dépenses d'exploitation augmentent de 0,02M€. Les principales charges sont les suivantes :

- Des taxes foncières pour 140 000 (+40 000 €). Ces taxes foncières sont partiellement refacturées aux usagers occupants des hangars de stationnement des avions ;
- Des charges de personnels pour 130 000 € représentant 33% des dépenses d'exploitation réelles,
- Des dépenses de maintenance de l'aérodrome pour 100 000 € (entretien des espaces verts, surveillance de la piste, fournitures d'entretien, fluides et de la maintenance de l'aérodrome, contrat d'assurance responsabilité)
- La location de la maison d'accueil pour 9 000 €
- La cotisation à l'union des Aéroports de France (UAF) pour 2 000 €

L'épargne nette dégagée s'élève à 50 000 €.

Dépenses d'investissement : 0,18 M€

Il est prévu en 2026 la construction d'une clôture pour protéger l'aérodrome de l'intrusion d'animaux sauvages. Cet investissement de 0,18M€ a été prescrit par la Direction Générale de l'Aviation Civile et fait l'objet d'une subvention d'équipement du budget principal.

Financement des dépenses d'investissement : 0,05 M€

La construction de la clôture fait l'objet d'une subvention exceptionnelle d'équipement de la part du budget principal. L'autofinancement complète cette subvention à hauteur de 0,05M€. Il convient de noter que ce budget ne porte aucune dette.

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,05	0,18	254,4%	0,13
Epargne nette	0,05	0,05	5,4%	0,00
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,13	-	0,13
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement	0,05	0,18	254,4%	0,13

Budget annexe ZAC Oncopôle

Ce budget est une opération d'aménagement dont la vocation est de regrouper sur un seul lieu des activités de recherche, de soins et de services aux patients, en engageant un renouvellement urbain de la porte Sud de Toulouse.

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	1,61	0,00	-100,0%	-1,61
Produits des services	1,24	0,00	-100,0%	-1,24
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,37	0,00	-100,0%	-0,37
Autres recettes	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,30	1,23	315,3%	0,93
Charges à caractère général	0,30	1,22	314,6%	0,93
Charges de personnel	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,00	-	0,00
Espagne de gestion	1,31	-1,23	-193,3%	-2,54
Charges financières nettes	0,30	0,15	-49,3%	-0,15
Espagne brute	1,01	-1,38	-236,6%	-2,39
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,13	1,20	5,8%	0,07
Espagne nette	-0,12	-2,57	-2033,9%	-2,45
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,12	2,57	2033,9%	2,45

L'épargne nette reste négative et diminue de 2,45 M€, aucune recette n'étant envisagée alors que les dépenses augmentent du fait d'un appel de fonds d'Oppidea. Les charges afférentes à l'emprunt sont en baisse de -0,15 M€. Le déroulement de l'opération est conforme à la trajectoire fixée.

Recettes de fonctionnement : 0 M€

Il n'y a pas, à ce stade de l'exercice, de recette de fonctionnement envisagées pour 2026. Suite à la dépollution de l'ilot B1 au cours du dernier trimestre 2025, ainsi que l'évolution favorable du contentieux lié à AZF permettant d'aménager une zone sous scellé, des travaux d'aménagement pourront être réalisés au cours du 1^{er} semestre 2026 et des cessions pourraient être envisagées courant 2027.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 2,3 M€

L'enveloppe prévisionnelle des dépenses de fonctionnement prévoit traditionnellement les travaux d'aménagement et d'études sur l'Oncopôle afin d'accompagner des projets.

Elle permet aussi de répondre aux aléas réguliers, aux plantations et au bouclage des réseaux lors de la levée des scellés sur le site AZF.

Les dépenses 2026 couvriront divers travaux de sécurisation de terrains, ainsi que des aménagements de voirie et de la végétalisation. Ces dépenses évoluent fortement dans la mesure où Oppidéa envisage de lancer un appel de fonds de 1M€. Il est lié aux travaux notamment de mise en double-sens de circulation du chemin de la Loge sur la section entre la Route d'Espagne et l'entrée du projet Respire d'Icade, la réalisation d'une piste cyclable reliant la route d'Espagne et l'allée Nicole Girard-Mangin, le réaménagement de la place Maria Gomez Alvarez et divers travaux autour de l'ilôt D3 (usage fossés, passage piétons...).

Après remboursement de l'annuité de la dette (1,2M€), **l'épargne nette est projetée à -2,57 M€.**

Dépenses d'investissement

Ce budget étant un budget de ZAC dont le but est la revente des terrains, les dépenses réelles sont inscrites en fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont uniquement constituées du remboursement du capital de la dette à hauteur de **1,20 M€.**

Financement des dépenses d'investissement

Le budget principal verse au budget annexe une avance remboursable de 0,8 M€. Le besoin de financement complémentaire est couvert par un emprunt d'équilibre de 1,77 M€.

Budget annexe Crématorium

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	1,99	2,25	13,0%	0,26
Ventes produits fabriqués, prestations	1,94	2,24	15,7%	0,30
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,05	0,00	-91,8%	-0,05
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	1,49	1,56	4,9%	0,07
Charges à caractère général	0,61	0,60	-0,9%	-0,01
Charges de personnel	0,88	0,94	7,2%	0,06
Autres charges de gestion courante	0,00	0,02	1510,0%	0,02
Autres charges	0,00	0,00	28,6%	0,00
Epargne de gestion	0,50	0,69	36,8%	0,18
Charges financières nettes	0,04	0,03	-19,0%	-0,01
Frais financiers	0,04	0,04	2,4%	0,00
Produits financiers	0,00	0,01	-	0,01
Epargne brute	0,46	0,65	41,9%	0,19
Taux d'épargne brute	23,1%	29,0%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,20	0,20	0,0%	0,00
Epargne nette	0,26	0,45	74,2%	0,19
Taux d'épargne nette	13,0%	20,1%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,43	0,32	-25,0%	-0,11
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,17	0,00	-100,0%	-0,17

Depuis février 2022, la métropole dispose d'un second crématorium, situé dans le quartier Malepère, venant compléter l'équipement historique de Toulouse-Cornebarrieu. Ce nouvel établissement a permis d'améliorer la qualité du service rendu aux familles et de mieux répondre à la croissance continue de la demande de crémations.

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements financiers liés à l'exploitation des deux crématoriums, tous deux gérés en régie directe par Toulouse Métropole.

Les crématoriums métropolitains doivent concilier exigences de service aux familles, respect des normes environnementales et contraintes budgétaires de la collectivité.

Dans cette optique, le budget primitif 2026 traduit une trajectoire équilibrée et maîtrisée :

- Les recettes réelles d'exploitation atteignent 2,25 M€, en progression de 13 % par rapport à l'exercice précédent, traduisant une activité soutenue et une bonne tenue des produits liés aux services rendus,
- Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 1,56 M€, en hausse limitée de 4,9%, ce qui permet de dégager une épargne de gestion de 0,69 M€, soit une amélioration de près de +36,8 %.

Ces prévisions permettent donc une épargne brute à 0,65 M€ et une épargne nette à 0,45 M€, soit une progression de +74,2 %, renforçant ainsi la capacité d'autofinancement. De leur côté, les dépenses d'investissement sont en repli de 25%, traduisant la fin de l'opération sur le Pôle Funéraire Sud.

Ces résultats témoignent d'une situation financière, permettant de maintenir un haut niveau de qualité de service tout en consolidant les marges de manœuvre pour les années à venir.

Recettes d'exploitation : 2,25 M€

Les recettes d'exploitation, essentiellement constituées des redevances de crémation, sont en augmentation de 13%. Celle-ci résulte d'un ajustement des prévisions, affiné à partir des données réelles observées sur deux années pleines d'exploitation. En constante augmentation, le nombre de crémations devrait passer à 2800 en 2026 contre 2750 en 2025 et 2669 en 2024. Par ailleurs, un nouvel horaire de crémation est à l'étude sur le Pôle Funéraire Sud afin d'optimiser les recettes.

Le BP2026 prévoit la refacturation des prestations d'entretien du site Sud avenue de Gameville (58 000 €) au budget des Pompes Funèbres.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 1,5 M€

Les dépenses d'exploitation croissent de 70 000 € notamment en raison de la masse salariale. La hausse progressive, jusqu'en 2028, de la cotisation auprès de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), qui a été entérinée par la Loi de finances pour 2025 ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité expliquent en partie cette évolution.

Quant à la hausse des autres charges, elle est liée aux admissions en non-valeur afin qu'elles soient ajustées au niveau constaté au cours de l'exercice 2025.

Après remboursement de l'annuité de la dette, **l'épargne nette dégagée s'élève à 0,45 M€.**

Dépenses d'investissement : 0,32 M€

Afin de garantir une gestion souple et réactive du service, conformément aux principes applicables aux Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), des crédits sont prévus. Ceux-ci permettent d'anticiper d'éventuelles interventions sur les équipements de crémation notamment du site de Cornebarrieu, le renouvellement du mobilier d'accueil des familles, ou encore des travaux de rénovation des locaux.

Financement des dépenses d'investissement : 0,32 M€

L'épargne nette dégagée permet de financer la section d'investissement.

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,26	0,45	74,2%	0,19
Epargne nette	0,26	0,45	74,2%	0,19
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,17	0,00	-100,0%	-0,17
Recettes d'investissement	0,43	0,45	6,0%	0,03

Budget annexe Pompes Funèbres

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	3,27	3,43	4,9%	0,16
Produits des services	3,11	3,29	5,9%	0,18
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,16	0,14	-14,0%	-0,02
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	3,05	3,19	4,7%	0,14
Charges à caractère général	0,97	0,91	-6,0%	-0,06
Charges de personnel	2,06	2,18	5,7%	0,12
Autres charges de gestion courante	0,02	0,10	415,8%	0,08
Autres charges	0,00	0,01	65,0%	0,00
Epargne de gestion	0,22	0,24	8,9%	0,02
Charges financières nettes	-0,03	-0,02	46,7%	0,01
Epargne brute	0,25	0,26	2,2%	0,01
Taux d'épargne brute	7,6%	7,4%	-2,6%	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,25	0,26	2,2%	0,01
Taux d'épargne nette	7,6%	7,4%	-2,6%	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,25	0,26	2,0%	0,01
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-100,0%	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00

Les services funéraires métropolitains organisent des obsèques à la demande des familles, proposent des contrats obsèques en lien avec des partenaires mutualistes, et interviennent également en astreinte dans le cadre des pouvoirs de police du maire pour les décès sur la voie publique ou à domicile lorsqu'il n'y a pas de famille.

Ce service public industriel et commercial agit face aux opérateurs privés comme un régulateur du marché, les tarifs appliqués ayant tendance à augmenter sensiblement en l'absence d'opérateur public.

L'épargne nette dégagée est en légère progression par rapport à l'exercice précédent avec une projection à 0,26 M€ en 2026.

Recettes d'exploitation : 3,43 M€

En 2026, les ventes de marchandises (1,31 M€) et les prestations de service (1,94 M€) représentent 95 % des recettes d'exploitation et s'élèvent à 3,25 M€, soit une hausse de 0,18 M€ par rapport à 2025.

Ce niveau de recettes s'explique principalement par l'ouverture depuis septembre 2025 d'une nouvelle offre de service de chambres funéraires au sein du Pôle funéraire Sud. Cette implantation répond à un besoin local clairement identifié. L'ouverture de ce nouveau site facilite l'accès pour les habitants et assure une meilleure répartition du service sur le territoire.

À l'inverse, les autres recettes, principalement constituées des remboursements de trop-perçus de rémunération, enregistrent une baisse. Cette diminution résulte de l'amélioration des processus de paie, réduisant ainsi les erreurs et les ajustements nécessaires.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 3,19 M€

Les dépenses d'exploitation progressent de budget primitif à budget primitif de 4,7 %, conséquence de charges exceptionnelles liées à un contentieux du personnel ainsi que de l'évolution de la masse salariale.

La masse salariale (hors refacturations) s'élève à 2,14 M€, soit une augmentation de 0,12 M€. Cette hausse repose sur deux facteurs :

- la hausse progressive, jusqu'en 2028, de la cotisation auprès de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), qui a été entériné par la Loi de finances pour 2025 ;
- le glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à l'évolution automatique de la rémunération des agents en raison de leur ancienneté, de leur montée en compétences ou de leurs éventuelles promotions.

Par ailleurs, un contentieux en matière de ressources humaines est en cours. Dans une démarche de prudence budgétaire, une provision de 0,80 M€ a été inscrite, afin d'anticiper une éventuelle décision judiciaire susceptible d'entraîner le versement d'indemnités. Le jugement est attendu au cours de l'année 2026.

Néanmoins, ces évolutions ont été contrebalancées, dans un souci constant de bonne gestion des deniers publics, par une diminution des charges à caractère général. Cette baisse résulte d'une gestion rigoureuse et anticipative, rendue possible notamment par :

- un stock suffisant de marchandises, permettant de limiter les achats complémentaires ;
- une rationalisation des frais de maintenance des bâtiments, grâce à une meilleure planification et à l'optimisation des interventions ;
- une maîtrise des dépenses en fournitures, obtenue par une analyse fine des besoins.

Ces efforts ont été conduits sans compromettre la qualité du service rendu, qui demeure une priorité constante. Cette exigence s'inscrit pleinement dans la démarche qualité engagée depuis 2017, et qui a connu un nouvel élan en 2025 avec le renforcement des équipes, marqué par l'arrivée d'un responsable qualité et d'un responsable du Pôle Funéraire Sud.

Le placement sur un compte à terme auprès du Trésor pour une durée de 1 an (renouvelable) à hauteur de 1M€ issu de l'excédent de trésorerie permet de générer des produits financiers à hauteur de 0,02 M€. **Par conséquent, l'épargne nette dégagée s'élève à 0,26 M€.**

Dépenses d'investissement : 0,26 M€

Les Pompes Funèbres stabilisent leurs dépenses d'investissement. Ces dernières sont réparties entre l'entretien des bâtiments et le renouvellement des équipements et du mobilier.

Financement des dépenses d'investissement : 0,26 M€

L'autofinancement dégagé de 0,26 M€ permet de financer les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice. Il convient de noter que ce budget ne porte aucune dette.

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,25	0,26	2,0%	0,01
Epargne nette	0,25	0,26	2,2%	0,01
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-100,0%	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00

Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	126,32	127,66	1,1%	1,3
Produits des services	3,95	3,92	-0,7%	0,0
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	112,30	117,18	4,3%	4,9
Dotations et participations	4,96	6,45	30,2%	1,5
Autres recettes	5,11	0,11	-97,9%	-5,0
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	117,81	120,68	2,4%	2,9
Charges à caractère général	23,84	24,67	3,5%	0,8
Charges de personnel	37,13	34,07	-8,2%	-3,06
Autres charges de gestion courante	56,83	61,93	9,0%	5,09
Autres charges	0,00	0,01	256,7%	0,01
Espargne de gestion	8,51	6,98	-18,0%	-1,53
Charges financières nettes	0,45	0,06	-86,0%	-0,38
Espargne brute	8,07	6,92	-14,2%	-1,15
Taux d'épargne brute	6,4%	5,4%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,00	0,69	-30,6%	-0,31
Espargne nette	7,07	6,23	-11,9%	-0,84
Taux d'épargne nette	5,6%	4,9%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	14,78	20,95	41,7%	6,17
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	1,45	1,70	17,8%	0,26
Emprunt d'équilibre	6,27	13,02	107,8%	6,75

Toulouse Métropole assure le service de collecte, prévention, traitement, recyclage et valorisation des déchets.

En application des statuts modifiés du Syndicat Mixte DECOSET approuvés en 2018, les déchetteries de Toulouse, Cugnaux et Blagnac, la compostière de Toulouse, ainsi que le poste de transfert de Toulouse ont été transférés depuis le 1^{er} janvier 2021. La gestion du centre de tri de Toulouse est transférée depuis le 1^{er} janvier 2024 au syndicat mixte DECOSET. Toutefois, Toulouse métropole reste en charge de la gestion du site.

L'année 2026 actera la poursuite des actions résultant de la mise en place de nouvelles organisations et d'un nouveau service en 2025 :

- une nouvelle organisation de la **collecte des encombrants**,
- une nouvelle organisation de la **collecte des déchets végétaux** (déchets verts / résidus de jardins) :
- la **collecte des déchets alimentaires**.

En complément, l'actualisation des prospectives financières de DECOSET et du budget annexe, s'appuyant sur l'évolution de la population et des tonnages de déchets, ainsi que sur le profil des investissements du syndicat, a permis d'ajuster la contribution à verser à **DECOSET, à 61,55 M€ au titre de l'année 2026**.

Depuis la finalisation du transfert de la compétence « traitement des déchets » au syndicat avec la mise à disposition, au 1^{er} janvier 2024, de la gestion et l'exploitation du centre de tri de Toulouse, la contribution à DECOSET comporte deux parts. Aussi, au BP 2026, la contribution au syndicat se décompose comme suit :

- **56,55 M€** de contribution « **socle** », au titre du **traitement des déchets**,
- Et **5 M€** pour le **traitement des déchets de collecte sélective**, à la suite du transfert du centre de tri.

Au regard des différentes hypothèses intégrées au BP 2026, il résulterait :

- Une **croissance des dépenses réelles de fonctionnement hors dette de +2,87 M€, soit une évolution nominale de +2,4%,**
- Et une **croissance des produits réels de fonctionnement de +1,34 M€, soit +1,1% en termes nominaux.**

L'épargne de gestion de 6,98 M€, affiche une diminution de -1,53 M€ et -18,0% par rapport à son niveau affiché au BP 2025, qui s'établissait à 8,51 M€. Une fois retranchée des deux composantes de l'annuité de dette (intérêts de dette et remboursement en capital), toutes deux en baisse (respectivement à hauteur de -0,38 M€ et de -0,31 M€) **l'épargne nette** affiche une légère baisse de -0,84 M€ par rapport au BP 2025, soit **6,23 M€ au BP 2026** contre 7,07 M€ au BP 2025.

Recettes de fonctionnement : 127,7 M€

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe s'élèvent à 127,66 M€ contre 126,32 M€ au BP 2025, présentant ainsi une croissance de +1,34 M€ et de +1,1% en termes nominaux.

Cependant, le BP 2025 affichait, à titre exceptionnel, le versement d'une subvention « d'équilibre » du budget principal, à hauteur de 5,0 M€. En retranchant cette inscription de 2025, les recettes réelles de fonctionnement présenteraient une augmentation de +6,34 M€, soit +5,2% en termes nominaux, entre le BP 2025 et le BP 2026.

Cette hausse de recettes s'explique par deux composantes :

- En premier lieu, par la croissance nominale de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de +4,3% entre BP 2025 et BP 2026, portée par l'évolution des bases fiscales : 117,18 M€ au BP 2026 contre 112,3 M€ au BP 2025, soit une augmentation de +4,88 M€,
- Et en second lieu par l'augmentation prévisionnelle des participations : 6,45 M€ au BP 2026 contre 4,96 M€ au BP 2025, soit +1,5 M€ de BP à BP. Cette augmentation s'explique par la croissance des participations versées au budget annexe par les éco-organismes et plus spécifiquement par CITEO (éco-organisme accompagnant la collectivité dans la réduction de l'impact environnemental des emballages et papiers, à travers la réduction, le réemploi, le tri et le recyclage) dont la participation s'établirait à 6 M€ en 2026 contre 4,5 M€ au BP 2025.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 120,7 M€

Au BP 2026, le budget annexe présente des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 120,68 M€ en croissance de +2,87 M€ et de +2,4% en termes nominaux par rapport au montant de 117,81 M€ présenté au BP 2025. Cette évolution s'explique par :

- un ajustement prévisionnel des charges de personnel de 34,07 M€ au BP 2026 contre 37,13 M€ au BP 2025, au vu des prévisions d'atterrissement de l'exercice 2025,
- la croissance de la contribution prévisionnelle à verser à DECOSET, à hauteur de +4,95 M€ : 61,55 M€ au BP 2026 contre 56,6 M€ au BP 2025, avec une contribution « socle » en croissance de +3,95 M€, du fait des hypothèses d'évolution de la population, des tonnages de déchets et de la programmation des investissements du syndicat, et la

composante complémentaire au titre du transfert du centre de tri de Toulouse pour un montant de 5,0 M€, en augmentation de +1 M€ par rapport au BP 2025,

- Et, d'autre part, **la hausse des charges à caractère général de +0,83 M€.** Afin de limiter la croissance des charges à caractère général, des optimisations sont consenties sur les postes de dépenses de collecte et de traitement des déchets, ce qui permettrait ainsi de poursuivre le déploiement de la feuille de route biodéchets pour laquelle 1,89 M€ sont prévus au BP 2026.

Des hypothèses de fonctionnement précitées, couplées à celles concernant les composantes de l'annuité de dette, il résulterait une **épargne nette de 6,23 M€** au BP 2026, en recul de -0,84 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses d'investissement : 20,95 M€

Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'établiraient à 20,95 M€ en 2026 et sont principalement concentrées sur :

- L'acquisition de bennes à ordures ménagères et véhicules pour 8,75 M€,
- Les dépenses de collecte pour 5,86 M€ : acquisition de bacs ordures ménagères et collecte sélective, acquisition de conteneurs aériens et enterrés pour le tri, ...
- Les travaux des dépôts de collecte : 1,44 M€ et 1,16 M€ respectivement pour les sites de Chantelle et de L'Union,
- La poursuite du déploiement de la feuille de route biodéchets et d'actions de prévention et de sensibilisation pour le tri et la réduction des déchets, respectivement à hauteur de 1,66 M€ et 1,51 M€ au BP 2026.

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	14,73	20,90	41,9%	6,17
Immobilisations incorporelles	0,68	0,22	-67,5%	-0,46
Immobilisations corporelles et en cours	14,05	20,68	47,1%	6,63
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,05	0,05	0,0%	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	14,78	20,95	41,7%	6,17

Financement des dépenses d'investissement 20,95 M€

Pour financer ses dépenses d'investissement hors dette, le budget annexe pourra s'appuyer :

- Sur l'épargne nette dégagée de son fonctionnement après remboursement de l'annuité de dette, à hauteur de 6,23 M€,
- Puis, sur ses autres ressources propres pour 1,7 M€. Le FTVA est évalué à 1,0 M€ et les subventions d'investissement sont prévues à hauteur de 0,7 M€ :
 - o 0,35 M€ de la Région pour l'achat de bennes à ordures ménagères à hydrogène,
 - o 0,31 M€ de l'ADEME pour l'accompagnement aux actions de prévention et de sensibilisation,
 - o 39 000 € de l'ADEME pour l'acquisition de composteurs collectifs en jardins publics,
 - o Et 6 000 € de bonus voiture électrique.

Outre les ressources propres, le besoin de financement serait couvert par un emprunt d'équilibre de 13 M€ au BP 2026.

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	8,51	7,93	-6,8%	-0,58
Epargne nette	7,07	6,23	-11,9%	-0,84
Dotations, fonds et réserves	1,00	1,00	0,0%	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,45	0,70	57,6%	0,26
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	6,27	13,02	107,8%	6,75
Recettes d'investissement	14,78	20,95	41,7%	6,17

Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	7,19	7,10	-1,3%	-0,09
Produits des services	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	6,96	7,00	0,6%	0,04
Dotations et participations	0,21	0,08	-62,4%	-0,13
Autres recettes	0,02	0,02	0,0%	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	4,46	3,71	-16,8%	-0,75
Charges à caractère général	1,93	2,22	14,9%	0,29
Charges de personnel	0,98	1,02	3,9%	0,04
Autres charges de gestion courante	1,46	0,18	-87,7%	-1,28
Autres charges	0,10	0,30	200,0%	0,20
Epargne de gestion	2,73	3,39	24,1%	0,66
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	2,73	3,39	24,1%	0,66
Taux d'épargne brute	37,9%	47,7%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	2,73	3,39	24,1%	0,66
Taux d'épargne nette	37,9%	47,7%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	3,58	4,21	17,5%	0,63
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,66	0,06	-91,3%	-0,60
Emprunt d'équilibre	0,20	0,77	291,4%	0,57

Ce budget retrace les mouvements financiers de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Les actions entreprises dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants,
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des zones humides.

La création de ce Budget Annexe a entraîné des évolutions et une mise à plat des ressources et des dépenses liées à ces compétences avec en premier lieu la création de la taxe GEMAPI destinée à financer les missions afférentes à cette compétence.

Des hypothèses du BP 2026 découlent une épargne nette de 3,4 M€.

Recettes de fonctionnement : 7,1 M€.

La taxe GEMAPI est la principale ressource de fonctionnement finançant quasi-exclusivement les actions y afférentes. Elle a été dimensionnée pour équilibrer le budget annexe, son montant évoluera avec la montée en charge des investissements à venir.

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe GEMAPI sont estimées à 7,2 M€ au BP 2025, enregistrant une baisse de -0,16 M€ par rapport aux prévisions du BP 2024, soit une diminution de -1,3%.

Cela s'explique par une subvention de l'Agence de l'eau spécifique en 2025 à hauteur de 0,12 M€

En 2026, est prévue en complément une aide de l'Agence de l'Eau pour un financement de masse salariale spécifique sur certains projets pour un montant de 70 000 €.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 3,7 M€

Les dépenses de fonctionnement, hors RH, sont affectées essentiellement

- à l'entretien des digues (1,4M€),
- à l'entretien des cours d'eau (0,4M€),
- au remboursement de frais au budget principal (0,5M€).

Les charges de personnel (1,0 M€) augmentent de 0,04M€ par rapport à 2025 et représentent 27 % des dépenses de fonctionnement.

Les autres charges (0,5M€) correspondent aux restitutions de contributions au titre des dégrèvements, ainsi qu'aux participations aux organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes).

L'épargne nette dégagée s'élève à 3,4 M€ au BP 2026.

Dépenses d'investissement : 4,2 M€

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	3,28	4,11	25,2%	0,83
Immobilisations incorporelles	1,85	2,25	21,6%	0,40
Immobilisations corporelles et en cours	1,43	1,86	29,8%	0,43
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,30	0,10	-66,7%	-0,20
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	3,58	4,21	17,5%	0,63

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4,2 M€ en hausse de 0,6 M€.

Les études d'un montant de 2,3 M€ portent notamment des études opérationnelles avant travaux sur les digues à hauteur de 1,3 M€, sur le programme d'actions de prévention des inondations pour 0,4 M€, sur les cours d'eau pour 0,3 M€ et les ouvrages d'art pour 0,2 M€.

Les travaux d'un montant de 1,6 M€ portent sur les digues à hauteur de 1,1M€ et les ouvrages d'art pour 0,5M€.

Enfin, les dépenses d'investissement comprennent des aménagements de terrains autour de la ligne C, et des cours d'eau Riou, Nauze et Gèze pour 0,3 M€, ainsi que des frais d'études dans le cadre d'un groupement de commande pour 0,1 M€. Ces derniers font l'objet de refacturation auprès des autres membres du groupement.

Financement des dépenses d'investissement : 4,2 M€

Les dépenses d'équipement sont financées au trois-quarts par l'épargne nette, à laquelle s'ajoutent les subventions en provenance de l'Etat et de la Région dans le cadre du PAPI.

Par conséquent, le solde des dépenses d'investissement est couvert par un emprunt d'équilibre de 0,8 M€.

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	3,39	3,44	1,6%	0,06
Epargne nette	2,73	3,39	24,1%	0,66
Dotations, fonds et réserves	0,05	0,00	-100,0%	-0,05
Subventions d'investissement reçues	0,61	0,06	-90,6%	-0,55
Emprunt d'équilibre	0,20	0,77	291,4%	0,57
Recettes d'investissement	3,58	4,21	17,5%	0,63

Budget annexe ZAC Francazal

Le site de Francazal, d'une emprise de 38ha, a été cédé par l'Etat à Toulouse Métropole en janvier 2020. Il est envisagé d'y développer un « laboratoire » haut de gamme pour ce qui concerne l'activité aéronautique, le développement des transports du futur et les activités liées, d'une part, aux mobilités durables et innovantes (drones, véhicules autonomes), et, d'autre part, aux énergies décarbonées (électriques et hydrogène). Un budget annexe a été ouvert en 2022, les différents aménagements sont réalisés en régie directe.

en M€	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	0,98	0,00	-100,0%	-0,98
Produits des services	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,98	0,00	-100,0%	-0,98
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,98	2,78	183,9%	1,80
Charges à caractère général	0,98	2,78	184,1%	1,80
Charges de personnel	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,0%	0,00
Autres charges	0,00	0,00	-	0,00
Epargne de gestion	0,00	-2,78	-	-2,78
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	0,00	-2,78	-	-2,78
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,00	-2,78	-	-2,78
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	2,78	-	2,78

Le financement d'un budget d'aménagement implique un décalage entre le décaissement des crédits nécessaires aux travaux et l'encaissement des cessions des terrains. Ce delta est compensé soit par des avances remboursables du budget principal vers le budget annexe d'aménagement soit par de l'emprunt. Pour 2026, l'épargne nette est négative à hauteur de 2,78 M€ du fait de la diminution des recettes de fonctionnement du budget.

Recettes de fonctionnement : 0 M€

L'exercice 2026 ne porte pas de prévisions de recette.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 2,78 M€

Les dépenses de fonctionnement intègrent l'ensemble des dépenses concourant à l'aménagement de la zone (cession et réalisation de travaux).

L'exercice 2026 porte les dépenses suivantes :

- **Pour 1,20M€**, l'acquisition d'un terrain de compensation
- **Pour 0,60M€**, des travaux de dépollution pyrotechnique
- **Pour 0,50M€**, des travaux d'aménagement sur la zone de compensation
- **Pour 0,16M€**, des frais de gardiennage
- **Pour 0,15M€**, des travaux de raccordement aux réseaux
- **Pour 0,11M€** des prestations de géomètre et urbaniste, et des études de circulation et de mobilité,
- **Pour 0,06M€**, des honoraires OPPIDEA, mandataire des travaux

Le budget annexe de Francazal n'a pas encore contracté de dette, les charges financières sont nulles.

L'épargne nette est projetée à -2,78 M€.

Dépenses d'investissement

Il n'y a pas de dépenses réelles d'investissement prévues pour l'exercice 2026.

Financement des dépenses d'investissement

Pour l'exercice 2026, l'équilibre du budget annexe est permis par l'inscription en section d'investissement d'un emprunt d'équilibre pour 2,78 M€.

2026

Rapport du budget primitif

.....



Accusé de réception - contrôle de légalité

Toulouse Métropole

Nature de l'acte : **Délibération**

Numéro attribué à l'acte : **DEL-25-1076**

Objet de l'acte : Adoption du Budget Primitif 2026 - Budget Principal

Annexe(s) : 0. Rapport Budget Primitif 2026

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgétaires

Date Séance : jeudi 18 décembre 2025

Nom signataire : Jean-Luc MOUDENC

Identifiant de télétransmission : 031-243100518-20251218-DL64081H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

Date de transmission en Préfecture : 22/12/2025

Date de réception en Préfecture : 22/12/2025